

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT: M. JOHN HAEMMERLI, président

**CONSULTATION DU PUBLIC
SUR LES PROJETS DE BIODIVERSITÉ
DES LACS VAUDRAY ET JOANNÈS
ET DU LAC SABOURIN**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 30 août 2004, 19 h
Centre des Congrès, hôtel Gouverneur
41, 6^e Rue
Ruyn-Noranda

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 30 AOÛT 2004	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
LE PRÉSIDENT:.....	1
PRÉSENTATION PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT.....	8
REPRISE DE LA SÉANCE	19
DÉPÔT DE DOCUMENTS.....	19
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
PATRICE GRÉGOIRE	22
LÉO MONTIGNY	30
CHANTALE CARRIER	33
MARC-ANDRÉ SÉVIGNY	36
ROGER DEDENUS.....	40
MICHEL DUBÉ	50
LOUIS HAMELIN.....	55
MARTIN THIBEAULT	61
REPRISE DE LA SÉANCE	63
YVAN CROTEAU	63
JACINTHE CHÂTEAUVERT	68
ANDRÉ GAGNON	72
LAURENT GUERTIN.....	74
LOUIS JOURDAIN	79
DANIEL BERNARD	83
MICHEL DUBÉ	88
PIERRE MONFETTE	92
ISABELLE LESSARD.....	95

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Mesdames et messieurs, bonsoir! Bienvenue à toutes et à tous à cette première partie de l'audience publique portant sur les projets de réserves de biodiversité des lacs Vaudray et Joannès et du lac Sabourin.

10 Alors, mon nom est John Haemmerli. Je suis un membre additionnel du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE, et je présiderai cette commission d'enquête et d'audience publique.

15 Je sais qu'on a tous hâte de rentrer dans le vif du sujet, mais je devrais prendre quelques minutes, un certain temps pour vous expliquer différentes choses, notamment les règles de procédure et le fonctionnement de l'audience.

20 Pour commencer, je vais devoir vous faire lecture du mandat confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE, par le ministre de l'Environnement, monsieur Mulcair, dans une lettre adressée à monsieur André Harvey, le président du BAPE, et qui se lit comme suit:

Monsieur le président,

25 *En ma qualité de ministre de l'Environnement et en vertu des pouvoirs que me confère l'article 39 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, je confie au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une consultation du public sur les deux réserves de biodiversité projetées des lacs Vaudray et Joannès et celle du lac Sabourin, situées dans la province naturelle des Basses-terres de l'Abitibi et de la baie James.*

30 *Le mandat du Bureau devra débiter le 30 juillet prochain.*

Alors, vous allez m'excuser, mais j'ai quand même plusieurs choses à vous dire; alors je vais avoir le nez dans mes feuilles un petit peu pour commencer.

35 Alors, les projets que nous allons examiner, ils découlent de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*. Ils en sont maintenant à l'étape de la consultation publique, ce qui veut dire qu'ils n'ont pas encore fait l'objet d'une décision finale de la part du gouvernement. Et on y reviendra là-dessus.

40 Je vais commencer par vous présenter la commission et son équipe. Alors, voilà, elle est composée d'un commissaire, de deux analystes ici à ma gauche, mesdames Jacinthe Boileau et Linda St-Michel. Et à l'arrière de la salle, vous avez rencontré madame Renée Poliquin, qui est la coordonnatrice du secrétariat de la commission, et notre responsable des relations avec les citoyens et des communications avec la presse, madame Marie-Ève Chamberland. Elle est

45 également responsable du registre, c'est elle que vous irez voir pour vous inscrire. Je vous expliquerai tantôt comment ça fonctionne. Nous avons une agente de secrétariat, madame Louise Marois, qui nous apporte son soutien de Québec.

50 La logistique de l'audience est assurée par le Service des expositions et des techniques audiovisuelles du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. Alors, c'est la table avec le matériel électronique, messieurs Daniel Moisan et Daniel Buisson.

55 Tout ce qui est dit en audience est enregistré, et les transcriptions seront disponibles dans les centres de consultation et de documentation ainsi que dans le site Internet du BAPE, en général une semaine après la séance. Alors, la sténographe officielle est madame Lise Maisonneuve.

60 Alors, je vais vous expliquer comment va se dérouler cette première séance. Tout de suite après l'exposé que je suis en train de vous faire, je vais vous présenter le promoteur du projet, les personnes-ressources et le promoteur présentera son projet. À Rouyn-Noranda, sa présentation sera axée sur la réserve de biodiversité projetée des lacs Vaudray et Joannès. À partir de mercredi soir, à Val-d'Or, nous ferons le même exercice avec celle du lac Sabourin.

65 Une fois que le promoteur aura présenté son projet, on va prendre une pause et puis je vais ouvrir le registre. Alors, le registre, c'est l'endroit à l'arrière où vous devrez vous inscrire. L'ordre d'inscription déterminera l'ordre des personnes qui pourront venir poser les questions en avant. Je vais faire un tour des personnes-ressources et du promoteur au sujet de documents dont on a déjà convenu qu'ils nous livreraient pour cette première soirée, et on va y aller avec les questions. Alors, on reviendra sur le déroulement plus fin tantôt.

70 Un petit mot sur les aires protégées et le BAPE. Tous les mandats d'enquête et d'audience publique du BAPE, depuis 25 ans, provenaient de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Ce n'est plus le cas depuis l'an passé puisque les aires protégées, qui relèvent de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, constituent un nouveau champ d'exercice pour le BAPE.

75 Alors, je vous fais grâce du Plan d'action stratégique sur les aires protégées, de l'adoption de la loi; le ministère nous en parlera certainement tout à l'heure dans sa présentation. Ce que je veux juste vous dire, c'est que la loi prévoit la consultation du public, ce pourquoi vous êtes là ce soir. Et le ministre confie le mandat de tenir une consultation du public soit au BAPE; il aurait pu le faire aussi à d'autres personnes qu'il aurait désignées comme commissaires à cette fin.

80 Pour ce qui est du BAPE, on prend des dispositions qui s'appuient sur les 25 années de pratique que je vous ai mentionnées. Les principes de base sont: le caractère public de l'audience; l'accessibilité à la documentation; des audiences en deux parties, une première partie cette semaine dédiée au questionnement, une autre partie plus tard, d'ici à peu près un mois, où vous viendrez nous faire part de vos opinions sur le projet. Et puis nous avons des règles de

procédure qui sont disponibles à l'arrière, qui sont très similaires à celles des autres projets et qui ont été adoptées par le gouvernement au mois de juillet de cette année.

90

Alors, nous souscrivons, en tant que membres du BAPE, à un code de déontologie qui est très strict, qui régit notre comportement. Alors, on parle d'équité, d'intégrité, dignité, honneur, impartialité, neutralité et courtoisie. On parle d'indépendance, absence de conflit d'intérêt ou d'apparence de conflit d'intérêt, et devoir de réserve. C'est-à-dire que j'éviterai

95

d'exprimer des opinions sur le projet et sur d'autres projets soumis au BAPE. Ça, c'est une lourde tâche. Je viens de vous énumérer un paquet d'éléments auxquels je vais essayer de me conformer cette semaine.

Donc, pour situer le BAPE, nous sommes un organisme qui est indépendant du ministère de l'Environnement, même si nous relevons du même ministre. Ses membres possèdent, pour les fins des enquêtes qui leur sont confiées, les pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*. Donc, ça veut dire qu'on a été assermentés devant un juge de la Cour supérieure du Québec.

100

Alors, je reviens à ce que je vous disais au début, on intervient à une étape où, dans la démarche gouvernementale de création des aires protégées, où la décision finale sur les projets n'est pas prise, même si actuellement on leur a attribué un statut provisoire de protection.

105

Alors, le ministère de l'Environnement, qui coordonne le Plan d'action stratégique sur les aires protégées avec d'autres organismes gouvernementaux qu'on verra tout à l'heure, présente une proposition de plan de conservation ainsi qu'un cadre de gestion pour les deux projets d'aires protégées qu'on va examiner cette semaine.

110

Alors, le ministère nous expliquera dans quelques instants son rôle, les détails des projets, les limites, les différents régimes de conservation des territoires et les conséquences sur les activités qui seraient permises ou non.

115

La commission a pour mandat, avec votre aide, du public, des citoyens, des organismes intéressés et des personnes-ressources, d'avancer un petit peu plus dans l'analyse de ces projets-là.

120

Dans le cadre des mandats qui nous sont confiés, on adhère à une vision large de l'environnement, c'est-à-dire plus que simplement le milieu naturel mais aussi les aspects sociaux, économiques et culturels. Puis ça, c'est une décision des tribunaux supérieurs.

125

Donc, tous les aspects des projets, puisqu'il y en a deux, peuvent être abordés au cours de l'audience. Ça comprend la raison d'être du projet, l'analyse des choix effectués pour le réaliser.

Les constatations et les avis que la commission émettra à l'issue de son analyse ne sont pas décisionnels et son rapport ne l'est pas plus. Le rapport que la commission va produire va être

130

135 soumis au ministre de l'Environnement. C'est un des éléments qui va lui permettre d'élaborer une nouvelle version du plan de conservation. Et avec ça, il va aller au Conseil des ministres avec une recommandation, et c'est le Conseil des ministres qui va décider si on réalise ou non les projets et à quelles conditions.

140 Alors, la loi prévoit le dépôt du rapport dans les six mois suivant la fin des consultations, et puis le ministre peut le rendre accessible au public à la date et selon les modalités qu'il voudra bien prévoir.

145 La commission elle-même entend déposer son rapport dans un délai inférieur à six mois. Je ne m'avancerai pas plus ce soir, vous en saurez certainement plus en deuxième partie de l'audience publique.

150 Donc, essentiellement notre mandat, c'est tenir une consultation publique; rédiger un rapport au ministre de l'Environnement. Une fois que ça est fait, la commission n'existe plus, elle est dissoute.

155 Je vous ai parlé tantôt des centres de documentation. Donc, tous les documents, qui vont être déposés dans le cadre de cette audience-là, pourront être consultés dans différents centres de documentation. La liste, les coordonnées sont disponibles à l'arrière: la bibliothèque municipale de Rouyn-Noranda, de Val-d'Or; au Centre éducatif forestier du lac Joannès jusqu'au 6 septembre. Après ça, ça va être au bureau de l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue. Au Conseil de la nation Anishnabe du Lac-Simon; au Conseil des Anicinapek de Kitcisakik, à Long Point First Nation à Winneway, et puis aux centres de consultation permanents du BAPE, donc à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal et au bureau du BAPE à Québec.

160 Le dossier peut aussi être consulté sur le site Internet du BAPE, dont l'adresse est disponible à l'arrière de la salle. Alors, normalement, tous les documents déposés sont diffusés sur le site avec le délai que je mentionnais tantôt: une semaine pour les transcriptions et ça peut être quelques jours à une semaine pour les documents qu'on va demander aux différentes parties ici à l'avant de la salle.

165 Je l'ai dit aussi, l'audience va se dérouler en deux parties. Je vais revenir là-dessus. En première partie, cette semaine, l'idée, c'est d'obtenir toute l'information possible sur le projet en questionnant.

170 Puisqu'il y a deux territoires d'impliqués, la commission a décidé de tenir des séances à deux endroits, c'est-à-dire ici, ce soir, à Rouyn-Noranda, et si le besoin se fait sentir, on continuera demain, soit demain après-midi et demain soir, soit demain soir, on verra en fin de soirée. Et on se déplacera ensuite mercredi à Val-d'Or, et on recommencera mercredi soir à 19 h, et puis d'autres séances, s'il y a lieu, le jeudi.

175 Alors, il est entendu qu'à chaque endroit des personnes-ressources seront présentes dans la salle pour aider à répondre aux questions du public et de la commission. Dans la mesure du possible, la commission a demandé aux personnes-ressources du projet de Vaudray et Joannès d'être présentes à Rouyn-Noranda et de celui du lac Sabourin, d'être à Val-d'Or. Donc, on va privilégier les questions à chaque endroit relatives à ce projet-là, mais on n'empêchera pas
180 les gens de poser des questions relatives à «l'autre projet». Ça, c'est la première partie.

Environ un mois plus tard, on va revenir ici et on va entendre l'opinion, les mémoires de tous ceux qui voudront bien l'exprimer. Alors, ça, c'est planifié dans la semaine du 4 octobre et ce sera confirmé plus tard par communiqué.

185 On vous demandera, le plus tôt possible après la première partie, d'exprimer à la coordonnatrice du secrétariat de la commission votre intention de déposer un mémoire. Et puis on vous demandera aussi de le déposer quatre jours avant la deuxième partie pour que la commission ait le temps de le lire et d'échanger avec vous. Et puis le fait de vous demander votre
190 intention de mémoire, ça permet aussi de planifier les séances et d'organiser la deuxième partie.

Alors, on va passer à l'identification des personnes présentes à l'avant. Alors, donc, pour répondre à vos questions, en tout premier lieu le promoteur du projet, le ministère de l'Environnement, qui est représenté par sa porte-parole officielle, la directrice régionale madame
195 Édith van de Walle. Alors, bonsoir, madame.

Mme ÉDITH van de WALLE :

Bonsoir.

200

LE PRÉSIDENT :

Étant donné que vous allez faire une présentation tantôt, je vous demanderais peut-être d'attendre ce moment-là pour présenter votre équipe. Ça va? Merci.

205

Et à ma gauche, vous avez, à la table des personnes-ressources, des ministères, des groupes, différents organismes invités par la commission. Alors, je vous ai expliqué tantôt un peu quel était leur rôle. Alors, je leur demanderais peut-être de se présenter. Certaines sont assises à la table en avant mais elles sont accompagnées de toute une équipe. Alors je leur demanderais
210 de se présenter, en commençant par monsieur Desrochers du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs. Monsieur Desrochers, bonsoir!

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

215 Alors, bonjour! Mon nom est Sébastien Desrochers. Je suis de la Direction de la coordination au ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs. Je suis accompagné ici à l'avant par monsieur Imed Bouzid représentant de Forêt Québec, également

220 monsieur Mario Poirier de Faune Québec et monsieur Éric Valois du secteur du Territoire et des Parcs.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Alors, monsieur Turcotte, si vous voulez bien vous présenter.

225 **M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :**

230 Oui. Jean-François Turcotte de la Ville de Rouyn-Noranda. Je suis au Service de l'aménagement du territoire. Je suis accompagné, ce soir, de Pierre Monfette qui est assis à l'arrière de la salle, si je ne me trompe pas. Et dans le fond, je suis ici pour répondre aux questions qui sont relatives aux responsabilités municipales de la Ville de Rouyn-Noranda.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Turcotte.

235 Alors, monsieur Papatie.

M. CHARLIE PAPATIE :

240 Bonsoir. Mon nom, c'est Charlie Papatie. Je suis membre de la communauté du Conseil des Anicinapek de Kitcisakik. Comme occupation, je suis plus agent de recherche en foresterie puis aussi, des fois, on fait des interventions concernant entre le ministère des Ressources naturelles puis aussi les compagnies industrielles.

245 Puis je suis accompagné de monsieur Yvan Croteau, qui est notre technicien, puis monsieur Régis Pénosway. Puis parmi nous, on a une étudiante aussi qui est Johanne Papatie. Puis je vous souhaite une bonne soirée.

LE PRÉSIDENT :

250 Merci, monsieur Papatie.

Alors, monsieur Carrier.

M. JOCELYN CARRIER :

255 Jocelyn Carrier, président de Tourisme Abitibi-Témiscamingue et coprésident, avec madame Nathalie Normandeau, du Forum de l'industrie touristique québécois, qui va doter le Québec d'une nouvelle politique touristique au Québec et qui a dans sa vision première le tourisme, le développement durable en tourisme.

260 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Carrier. Alors, ça fait le tour.

265 Nous avons aussi madame Rioux de la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue qui est quelque part dans la salle et qui, s'il y a lieu, viendra répondre aux questions.

270 Voilà. Alors, nous allons passer aux règles de procédure. Alors, ça, c'est la partie protocolaire, c'est pour assurer un bon cheminement de l'audience. Elles sont simples. Elles impliquent respect mutuel et courtoisie. Et pour ce faire, la procédure, c'est que toutes les questions du public sont adressées au président de la commission qui les redirige au promoteur, aux personnes-ressources ou aux deux, à plusieurs. Les réponses reviennent ici. Et normalement, il ne devrait pas y avoir d'échanges directs entre le public, le promoteur et les
275 personnes-ressources.

Je vais autoriser deux questions par personne. Cette règle n'a pas pour but de vous limiter, vous pourrez retourner vous inscrire au registre et revenir poser des questions. C'est simplement pour assurer la présence d'un plus grand nombre possible de participants en avant.

280 Par ailleurs, je vous dis aussi que j'ai demandé à madame Chamberland de me faire signe à partir de quinze inscriptions. Et il se peut que s'il y en a une vingtaine ou de plus grande quantité, je le ferme provisoirement pour écouler les personnes qui sont inscrites et je le rouvrirai plus tard. On verra dans la soirée, mais je vous tiendrai au courant de la gestion du registre.

285 On évite aussi les longs préambules aux questions. Des fois, ça en prend un petit peu pour nous faire comprendre la question, mais on réserve ses opinions pour la deuxième partie d'audience. Ça va en général beaucoup mieux.

290 La commission peut intervenir en tout temps, ce n'est pas pour vous voler du temps non plus. C'est quand vous ouvrez des portes avec vos questions, la commission aussi a un questionnement et, s'il y a lieu, elle va elle aussi poser ses questions. Donc, en fait, c'est comme si ça vous en ajoutait quelque part.

295 La commission ne tolérera aucune forme de manifestation de la salle, que ce soit d'approbation ou de désapprobation, des remarques désobligeantes ou des attitudes méprisantes envers quiconque. On s'entend que pouvoir poser des questions et, en deuxième partie, donner son opinion avec sa propre perspective implique que d'autres puissent le faire aussi.

300 J'ajouterais aussi qu'il peut arriver que la réponse ne fasse pas votre affaire, mais c'est ça la réponse. Si vous demandez, par exemple, à un ministère: «Comment gérer-vous ça», on vous répond, «Avez-vous l'intention de changer», si la réponse est non, c'est la réponse. Alors, on vous attendra avec grand plaisir en deuxième partie pour que vous veniez commenter cette réponse qui ne fait pas votre affaire.

305

Il est défendu de fumer dans la salle. Je vous demanderais aussi de bien vouloir éteindre vos téléphones cellulaires.

310 Et enfin, la commission est toujours intéressée à connaître vos commentaires sur la démarche de consultation. Alors, il y a pour ça des sondages à l'arrière de la salle.

315 Alors, nous sommes rendus à la présentation du projet par le promoteur. Alors, j'inviterais madame van de Walle à nous faire sa présentation. Je vous rappelle qu'on s'est entendu sur environ 25 minutes, si je ne m'abuse. Et je vous dirais aussi: profitez donc de cette présentation pour mentionner explicitement vos attentes à l'égard de la consultation du public. Alors, c'est à vous.

Mme ÉDITH van de WALLE :

320 Merci beaucoup, monsieur le président. Dans la première étape, je voudrais présenter l'équipe du ministère de l'Environnement. Alors, à côté de moi, il y a monsieur Vincent Gerardin, qui est chef du Service des aires protégées à la Direction du patrimoine écologique et du développement durable. J'ai aussi François Brassard, qui est chef de service à la même direction, au service des aires protégées; monsieur Benoît Limoges, qui est chargé du dossier de lac
325 Vaudray et Joannès et Sabourin, à la même direction. Je voudrais aussi signaler dans la salle la présence de monsieur Benoît Larouche, qui est le responsable du dossier à la Direction régionale du ministère de l'Environnement.

330 D'abord, notre présentation va se diviser en quatre grandes sections: un premier préambule, un bref préambule pour vous mettre en contexte toute la démarche du ministère; ensuite, on passera au portrait proprement dit de la réserve de biodiversité des lacs Vaudray et Joannès; ensuite, on verra les enjeux de la conservation de ce projet de réserves de biodiversité; et finalement, le projet de cadre de gestion.

335 Pour faire le préambule, je vais inviter monsieur Vincent Gerardin à prendre la parole.

M. VINCENT GERARDIN :

340 Merci, Édith. Bonsoir, mesdames, messieurs! Alors, je vais essayer d'être rapide. Ce n'est pas la partie la plus pertinente de votre projet, mais il est quand même intéressant de savoir d'où vient cette idée de faire des aires protégées au Québec.

345 Ça vient de très loin, il y en a toujours eu, c'est évident, mais si on reste dans l'histoire récente, on s'aperçoit qu'en 1992, on se souvient qu'il y a eu le Sommet de la terre à Rio et que de ce sommet a découlé une Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, à l'intérieur de laquelle convention on mentionnait très, très clairement, explicitement la nécessité d'améliorer la protection du territoire à travers la planète. À cette convention, le Canada a adhéré et le Québec également.

350 Entre 92 et 99, plusieurs tentatives et plusieurs reprises de ces engagements du
gouvernement du Québec ont été formulées. En 99, le gouvernement du Québec a réalisé un
bilan de ces aires protégées pour pouvoir savoir comment s'en aller, comment améliorer ces
choses-là. Et, de ce bilan, il y a au moins quatre grands éléments qui sont ressortis. D'abord,
355 c'est un des états ou une des juridictions gouvernementales dans le monde qui protégeait le moins
bien sa biodiversité par des aires protégées. D'ailleurs, la superficie d'aires protégées au Québec
à cette époque était de 2,8 %, alors qu'elle était de 8,8 % sur l'ensemble de la terre.

 Les statuts juridiques existants d'aires protégées étaient parfois trop rigides ou peut-être
pas suffisamment. D'ailleurs, il faut se rappeler que 80 %, dans cette évaluation-là, presque
360 80 % du nombre des sites étaient des habitats fauniques. Et il y avait absence de stratégie et de
plan d'action au Québec sur les aires protégées. On ne savait pas comment se diriger et comment
travailler.

 Une fois que ce constat a été fait, en juin 2000, le Conseil des ministres, le
365 gouvernement de l'époque a adopté des orientations stratégiques qui permettraient d'implanter un
réseau d'aires protégées. Il y a quatre orientations très importantes. C'est un peu plus complexe
que ça dans le document, mais c'est les plus importantes.

 D'abord, le gouvernement s'est engagé, en 2000, à protéger 8 % de la superficie du
370 Québec. Rappelez-vous, il y avait 2,8 % qui avait pris 100 ans à peu près pour faire. Là, on
s'engageait à faire 8 %; ça veut dire une augmentation de 5 %. Et ça veut dire, en termes de
superficie, 85 000 kilomètres carrés pour tout le Québec.

 D'autre part, une cible qualitative. C'est bien de protéger plus mais il ne faut pas les
375 mettre tous dans le même coin. C'est-à-dire que l'objectif, c'est la protection de la biodiversité.
Donc, il fallait que le réseau soit développé à travers toutes les conditions écologiques du Québec,
que ce soit les conditions nordiques, les conditions méridionales, les conditions marines ou
estuariennes dans le golfe du Saint-Laurent, et tous les milieux devaient être représentés.

 La planification de ce réseau devait s'intégrer dans la planification des autres activités sur
380 les terres du domaine de l'État, sur les terres publiques, et réciproquement la planification des
autres activités traditionnelles et mieux connues, planification de l'aménagement forestier, de
l'exploitation minière ou hydroélectrique, devait s'intégrer à la planification des aires protégées.

 Et finalement, cette planification et le développement de ce réseau devaient absolument
385 tenir compte des conditions socio-économiques régionales et de les prendre en compte dans la
manière de définir et de choisir ces territoires.

 En mai 2002, donc deux ans après ou pas tout à fait deux ans après, un an et demi
390 après, le Conseil des ministres a adopté un plan d'action stratégique, après avoir expérimenté
pendant un an et demi un peu ses relations, la façon de travailler, un plan d'action stratégique sur
les aires protégées qui clairement redisait: «Nous allons poursuivre la planification et la réalisation
des statuts qui existent déjà.» Les parcs du Québec existaient avant cette stratégie-là. On a dit: «Il

395 faut continuer à faire des parcs au Québec.» Ça, ce n'est pas le ministère de l'Environnement, les réserves écologiques existaient. «On va continuer et même accélérer la production de réserves écologiques.» Donc, ça, on disait: «Il faut continuer ces choses-là.»

400 Par contre, un des gros freins, le fait qu'on soit restés à 2,8 %, alors que le reste du monde et même du Canada était à 8 % ou 9 %, est venu aussi de la rigidité de nos lois. Donc, le gouvernement s'était engagé à créer une loi, à adopter une nouvelle loi qui faciliterait la protection du territoire et de mettre en place, à partir de cette loi, des nouveaux statuts d'aires protégées, dont les réserves de biodiversité, dont, par exemple, celle de Vaudray et Joannès.

405 En juillet 2002, tout de suite après cette adoption, il y a déjà eu 19 000 kilomètres carrés de territoire qui ont été mis en protection sur la Côte-Nord, 11 grands territoires qui ont été protégés et qui ont été annoncés en même temps que ces engagements. Et en décembre 2002, la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* a été adoptée.

410 Et finalement, en mars 2003, il y a eu la création de la réserve de biodiversité projetée des lacs Vaudray et Joannès et celle du lac Sabourin, qui ont été annoncées en même temps.

415 Qu'est-ce qu'une aire protégée? Très rapidement, et c'est une définition officielle, c'est la définition de la loi, mais c'est aussi, il faut bien comprendre, une définition internationale, à peu près tous ces termes se retrouvent dans toutes les grandes définitions internationales, c'est une portion de terre ou d'eau douce, ou d'eau saumâtre, ou d'eau salée – donc, on peut faire des aires protégées partout – qui est géographiquement délimitée. Donc, ça ne se promène pas d'une année à l'autre, ça ne se déplace pas au gré de la fantaisie des planificateurs.

420 C'est voué à la protection de la biodiversité ou de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles qui sont associées à cette diversité biologique.

425 C'est légalement désigné. Donc, c'est défini et protégé par une loi, non pas par une entente administrative entre ministères. Et c'est réglementé et administré par des moyens efficaces pour atteindre nos objectifs.

430 Et plus précisément pour rester dans les définitions qu'est-ce qu'une réserve de biodiversité, donc qui s'applique à Vaudray et Joannès, tout comme à Sabourin, c'est une aire constituée dans le but de favoriser le maintien de la biodiversité; c'est assez évident. Sont notamment visées les aires constituées pour préserver un monument naturel – comme, par exemple, on pense au Rocher Percé, c'est ce qu'on appelle un monument naturel – et celles constituées dans le but d'assurer la représentativité de la diversité biologique des différentes régions naturelles du Québec. Jusqu'à nouvel ordre, depuis le début, on travaille sur cette deuxième partie.

435 Aujourd'hui, nous sommes devant vous pour vous présenter notre projet, la manière dont on voit cette aire protégée, mais c'est un long processus et il y a plusieurs étapes. Et aujourd'hui nous sommes, et je ne veux pas rentrer dans les détails, à la troisième étape qui a été présentée

440 par monsieur Haemmerli comme étant l'étape de la consultation du public, c'est-à-dire que la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* oblige le gouvernement à donner à un organisme indépendant mandat de consulter le public pour savoir si le projet qu'on propose est acceptable dans sa forme actuelle ou doit être modifié.

445 Voilà, maintenant je laisserais madame van de Walle faire le portrait de la réserve de biodiversité.

Mme ÉDITH van de WALLE :

450 Merci. Donc, je vais vous dresser le portrait de la réserve de biodiversité projetée des lacs Vaudray et Joannès. La prononciation «lac Joannes» est aussi très couramment utilisée.

455 Quand on regarde la localisation, pour se situer, on est dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue, dans la Municipalité de Rouyn-Noranda. De façon pratique, bon, c'est situé à peu près à 20 kilomètres à l'est de Rouyn-Noranda. On a une réserve d'une longueur d'environ 20 kilomètres, d'une largeur d'environ 10 kilomètres, pour couvrir une superficie de 180 kilomètres carrés, environ. Sur le schéma ou sur la carte, vous voyez la localisation de la réserve en rouge. Et aussi, on a localisé la réserve de biodiversité projetée du lac Sabourin.

460 Maintenant si on passe à la limite proposée, ici, on voit une autre représentation des limites. Les limites de la réserve projetée ont été en grande partie déterminées à partir des bassins versants des deux principaux lacs de la réserve. Donc, on parle du bassin versant du lac Joannès et le bassin versant du lac Vaudray. Au nord, il y a, bien sûr, la route 117, la voie ferrée, mais aussi les droits miniers qui se retrouvent immédiatement au nord de la réserve.

465 Dans les réserves de biodiversité, un des objectifs, c'est d'avoir une bonne représentativité de la réserve. De la façon dont le ministère s'y prend, c'est un cadre écologique de référence où la Province de Québec a été divisée en grandes provinces naturelles qui ont des caractéristiques semblables, des grandes caractéristiques.

470 Donc, ici, on est dans la province naturelle des Basses-terres de l'Abitibi et de la baie James, c'est le grand territoire que vous voyez, qui est subdivisée dans la région naturelle des Basses-terres du lac Témiscamingue qu'on retrouve au sud de cette grande province naturelle.

475 Quand on regarde les grandes unités écologiques qu'on retrouve dans la réserve projetée, bien sûr, il y a une caractérisation détaillée des unités écologiques de l'ensemble du territoire qui a été faite. Mais ce qu'on peut retenir des grandes unités, c'est, d'abord, on est dans une plaine argileuse mal drainée, couverte en assez grande partie par des tourbières.

480 Une caractéristique ici, c'est qu'on retrouve un grand esker, un important esker de sable et de gravier qui traverse la réserve du nord au sud – alors vous pouvez sans doute le voir sur la carte en couleur jaune verdâtre – et, bien sûr, deux grands lacs qui sont les lacs Vaudray et Joannès.

485 Maintenant, je vous parlais tout à l'heure que les limites ont été dressées à partir des bassins versants. Ici, on vous présente une carte des bassins versants. Alors, on voit que les limites de la réserve comprennent entièrement les bassins versants des deux principaux lacs, mais comprennent aussi des bassins versants à côté. Donc, on parle du lac Doreen, mais aussi une partie du ruisseau Carrière plus au nord et du ruisseau Vaudray.

490 Maintenant, si on veut décrire la végétation et les usages du milieu, ici, on a une carte qui apparaît peut-être un peu complexe, mais on peut ressortir les grands éléments de notre végétation qu'on retrouve dans ces réserves-là. Près de 30 % du territoire est couvert d'une forêt de résineux. On parle ici de sapin et d'épinette, surtout d'épinette noire, sapin baumier. On a aussi une présence de tourbières importante. Donc, les tourbières représentent à peu près 12 % du territoire. On a des bois mélangés aussi, des forêts mélangées.

495 Il y a une partie du territoire qui est située plus à l'est, qui a été perturbée, soit des coupes récentes – on peut le voir en rose, vieux rose – et des secteurs en régénération qui sont présentés en turquoise.

500 Le territoire a aussi une faune diversifiée. Je viens de mentionner qu'on a une forêt de résineux importante; donc, on va retrouver des espèces d'oiseaux associées à ces types de forêt là. Le bec-croisé bifascié en est une ainsi que le tarin des pins. Au niveau des espèces d'oiseaux, on retrouve le grand pic ou l'autour des palombes, qui sont des espèces associées à des forêts plus matures. On retrouve aussi ces espèces-là. Le grèbe jougris. La grue du Canada a été 505 aussi mentionnée de façon plus exceptionnelle sur le territoire.

510 Au niveau des mammifères, mais bien sûr, le castor est très fréquent sur le territoire, je ne vous apprendrai sans doute rien, ainsi que l'orignal. On y retrouve aussi du lynx, du loup, du coyotte, de la loutre, du renard et du polatouche qui est l'écureuil volant. Ça, c'est de façon non exhaustive.

Pour les espèces de poisson, je pourrais mentionner le doré qui est pêché, le grand brochet et la perchaude. Ça fait un survol de notre faune.

515 Maintenant, quand on regarde au niveau des droits fonciers, on retrouve, et c'est une particularité de cette réserve-là, des baux de villégiature. On a quelque 206 habitations réparties surtout dans les parties est des lacs Vaudray et Joannès. On retrouve aussi 39 abris sommaires en forêt, soit camps de chasse, camps de trappe, et un centre éducatif forestier qui est implanté depuis de nombreuses années au lac Joannès. On peut aussi signaler sur le territoire 10 terrains 520 de piégeage.

525 Quand on regarde le réseau routier, bien, il y a la principale route d'accès, qui est le chemin Vaudray-Joannès qui fait 19 kilomètres, qui traverse à peu près la totalité de la réserve dans le nord au sud, et le chemin Norbord qui en partie traverse la réserve, qui est à l'intérieur de la réserve sur environ 14 kilomètres.

Maintenant, regardons plus en détail, il y a un important réseau de sentiers. On a recensé quelque 450 kilomètres de sentiers VTT et de ce type-là. C'est environ 2.6 kilomètres de sentiers par kilomètre carré, ce qui est assez important.

530

Sur la carte que je vous présente ici, on voit que ces sentiers-là sont plus situés dans la partie est de la réserve et des deux lacs, où il y a plus évidemment d'utilisation.

535

Je ne pourrais pas terminer ce portrait-là sans mentionner les intervenants locaux et régionaux qui sont interpellés par ce projet de réserve de biodiversité. Bien sûr, on est sur le territoire de la ville de Rouyn-Noranda; on a une Association de riverains. Il y a le Centre éducatif forestier du lac Joannès qui est implanté depuis des années comme je vous le disais. L'Association de trappeurs, l'Association de chasse et pêche. L'Action boréale qui a un intérêt ici aussi. Conseil régional de l'environnement et, bien sûr, des institutions d'enseignement qui pourraient avoir un intérêt sur le territoire, comme l'université et le cégep.

540

Si je fais un résumé de ce qu'on vient de voir un peu, je résumerais en disant que c'est une réserve de biodiversité habitée. Et dans ce sens-là, c'est une des premières que propose le ministère de l'Environnement. On a de nombreux résidants, relativement quand même assez de résidants, de villégiateurs, des chasseurs, des pêcheurs, des trappeurs qui utilisent le territoire, et randonneurs, etc. Je vous rappelle qu'on parlait de quantités importantes de sentiers, le Centre éducatif forestier qui est situé au coeur de la réserve.

545

Au point de vue physiographique, je vous rappelle qu'on est dans une plaine limoneuse mal drainée. On a un intérêt aussi, un esker qui est assez important, qui traverse la réserve, deux beaux grands lacs. Au niveau de la végétation, on a parlé de tourbières, d'un bon échantillonnage de forêts résineuses. On a aussi des coupes récentes. La faune est diversifiée, comme on a pu la voir.

550

Donc, avec tout ça, on voudrait vous présenter ce qu'on juge comme étant les enjeux de la conservation de ce territoire-là. En fait, ce sont les défis qu'on doit relever pour avoir la création de cette réserve-là. On en distingue deux grands défis, à mon sens: c'est l'intégrité écologique du territoire et aussi le projet collectif. On est dans un territoire avec un usage où les intervenants ont une utilisation du territoire.

555

560

Je reprendrais plus en détail. Au niveau de l'intégrité écologique, notre préoccupation, c'est de conserver un territoire, de le maintenir à son état d'évolution naturelle ou, en tout cas, de favoriser son maintien. Quand on regarde au niveau des préoccupations, les sentiers et l'usage des VTT causent certaines problématiques. On parle de fragmentation de l'habitat. On a des habitats qui sont découpés en petits morceaux. On a l'érosion des sols qui est possible. On voit ici une photo d'un exemple d'un sentier qui est fortement érodé, probablement sur un sol fragile.

565

570 Au niveau des tourbières, le passage des véhicules tout-terrain peut causer une modification du drainage. Et sur la photo, on voit bien qu'un passage peut perturber la végétation de la tourbière.

575 Je passerais aux suivantes. Bon, il y a prélèvement de bois de chauffage dans la réserve. Et aussi, on a constaté qu'il y avait des percées visuelles qui étaient créées autour des camps de chasse, qui dégradent un peu les conditions naturelles du milieu. La villégiature a potentiellement aussi un impact sur la qualité des lacs, de même que le nautisme, particulièrement les activités de nautique motorisées.

580 Maintenant, on propose différentes suggestions. Elles sont soumises ici justement pour consultation. Donc, ce qu'on propose, c'est une réduction du réseau de sentiers, enfin rationaliser les réseaux de sentiers.

585 Au niveau de la coupe du bois de chauffage pour les résidants, il y a deux propositions qui vous sont soumises. La première, c'est de dire: bon, bien, on va déterminer des zones à l'extérieur de la réserve pour alimenter les résidants. Et la deuxième, c'est de prévoir sous certaines conditions assez strictes le prélèvement de bois de chauffage mais à l'intérieur de la réserve. Pour le moment, le ministère favoriserait la première option qui permettrait encore mieux de conserver l'intégrité écologique du territoire.

590 Maintenant, au niveau des percées visuelles, ce qu'on appelle des coupes autour des camps de chasse, bien, c'est déjà une interdiction. Donc, ce serait d'appliquer la réglementation.

595 Au niveau des autres actions qui sont suggérées, ce serait de restreindre, pour les activités nautiques, de restreindre la puissance des moteurs hors-bord et d'interdire les motomarines. Pour aussi améliorer la qualité des plans d'eau, on verrait des incitations aux villégiateurs à rendre des installations sanitaires adéquates et à naturaliser les rives artificialisées là où ce serait nécessaire.

600 Pour le deuxième grand enjeu, notre grand défi, on se retrouve donc avec plusieurs résidants et villégiateurs, de nombreux intervenants et gestionnaires sur le territoire. On a un territoire qui va avoir un nouveau statut territorial, il y a une adaptation donc de modifier progressivement nos habitudes par rapport à ce nouveau statut. On a constaté aussi qu'il y a déjà un sentiment d'appartenance assez grand à ce territoire-là. Ce qu'on pense, c'est que la création de la réserve de biodiversité devrait renforcer ce sentiment d'appartenance là. C'est une aire protégée aussi qui est créée pour la région, pour desservir l'ensemble de la région, et on pense
605 que c'est vraiment une occasion de mettre en valeur ce territoire.

610 Quant aux actions suggérées et aux moyens pour mettre en oeuvre le projet collectif, c'est sûr que la création de cette réserve-là, c'est important, on ne peut pas faire cette réserve-là sans le concert des intervenants locaux et régionaux. Donc, on propose la création d'une structure de concertation qui va assurer la participation à la gestion et à la conservation et à la mise en valeur de ce territoire-là.

615 Pour préciser ça, bien, je pense que la prochaine section, je vais laisser la parole de nouveau à monsieur Gerardin pour vous présenter le projet de cadre de gestion qu'on fait pour cette réserve-là.

M. VINCENT GERARDIN :

620 Merci, Édith. Donc, ce qu'on va voir très rapidement, et puis on arrive vers la fin de notre présentation, ce sont les éléments qu'on propose de mettre en place pour assurer un développement harmonieux, le meilleur maintien des usages actuels et la protection de la biodiversité pour combiner toutes ces choses-là.

625 Pour nous donner un peu un guide d'orientation par rapport à ce qu'on souhaiterait ou ce qu'on voudrait vous proposer de faire à l'intérieur de ce territoire, on propose un zonage. Mais le zonage ne doit pas être pris dans le sens d'un zonage municipal avec des règlements, des limites très, très précises. C'est simplement un zonage qui correspond plus à des vocations à partir de ce qui se passe déjà actuellement.

630 On trouve dans ce territoire à peu près trois zones: la première zone, la zone 1, qui serait une zone de préservation, comme les autres d'ailleurs, et d'usage modéré, c'est-à-dire donc on peut utiliser ce territoire-là surtout pour des activités récréatives mais respectueuses des conditions environnementales.

635 La deuxième zone est bien connue des villégiateurs et des gens qui s'y sont promenés déjà. C'est celle de l'esker, c'est la partie la plus habitée, c'est la partie où les habitations sont installées. Évidemment, c'est la partie la mieux drainée, la plus sèche, donc la plus propice à ce genre de choses. Et donc, ce qu'on souhaite, c'est que la villégiature qui soit là soit maintenue et qu'elle soit maintenue d'une manière durable.

640 Et la troisième zone, qui est la plus à l'ouest, celle où il y avait beaucoup moins de sentiers, beaucoup moins d'interventions humaines, qu'on proposerait plutôt d'orienter vers un usage léger et vers des activités de conservation de la nature sauvage, vers des activités plus douces que dans la zone 1.

645 D'autre part, après avoir parlé de ce zonage, il faut qu'on touche un sujet de nature administrative qui est un peu délicat. C'est que vous avez vu donc, et vous savez qu'il y a passablement de baux de villégiature et de propriétés privées à l'intérieur de ce territoire, et il y a des routes et il y a des lignes de transport d'énergie, une ligne principale et des lignes pour aller à
650 chacun de ces chalets. Et ça, c'est déjà des territoires donc qui sont soumis à la gestion pour les baux de villégiature du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, mais aussi à la gestion, à l'aménagement et aux décisions d'aménagement de la Municipalité de Rouyn-Noranda.

655 Il serait difficile et, pour nous, compliqué de rajouter par-dessus ces deux grands
administrateurs, de rajouter le ministère de l'Environnement en plus qui viendrait remettre son
grain de sel dans les propriétés des gens ou dans les locations des gens. Donc, nous proposons
de soustraire à l'application de la loi les terrains privés, les baux de villégiature et les abris
660 sommaires, et les corridors routiers et les corridors d'énergie. C'est-à-dire que les gens restent là,
gardent leurs droits et tout, mais ils n'ont pas de compte à rendre au ministère de
l'Environnement.

C'est ce que vous voyez à l'écran, toute la zone noire, c'est approximativement la partie
très utilisée et habitée du territoire.

665 Maintenant, passons à des choses un peu plus intéressantes par rapport au dossier
d'aires protégées. C'est le concept de gestion qu'on voudrait vous soumettre ce soir. C'est un
concept de gestion qui est proposé à la fois pour la réserve de biodiversité de Vaudray et Joannès
et de Sabourin, donc un concept uniforme pour ces deux grands territoires, qui repose sur trois
670 pôles: d'abord, un Conseil de conservation et de mise en valeur. Madame van de Walle vous a
parlé tout à l'heure d'une structure de concertation, On va y revenir. Ensuite, le ministère de
l'Environnement, qui est quand même incontournable à cause de sa loi et de ce statut. Et le
troisième pôle, c'est ce qu'on pourrait appeler les partenaires de la mise en oeuvre. C'est les gens
qui prendraient en main la mise en oeuvre.

675 Passons tout de suite au Conseil de conservation et de mise en valeur. Quel mandat
donnerait-on à ce conseil? Quel rôle jouerait-il? Si on essaie de résumer les éléments essentiels,
parce qu'il pourra développer lui-même beaucoup d'autres rôles au fur et à mesure de son
existence, mais les trois premiers rôles les plus importants seraient: de proposer un plan d'action
680 pour la mise en oeuvre du Plan de conservation. Le Plan de conservation, c'est le côté
réglementaire et tout ça que le ministère de l'Environnement va déposer au gouvernement pour
adoption. De formuler des recommandations en matière de conservation, de mise en valeur et de
gestion. Et de favoriser l'établissement ou de rechercher des partenariats pour réaliser des
activités quelles qu'elles soient.

685 Donc, vous voyez qu'on revient très souvent aussi sur l'aspect non pas uniquement
conservation mais mise en valeur.

Ce Conseil de conservation et de mise en valeur, donc je rappelle qui chapeauterait les
690 deux territoires pour lesquels nous sommes en audience, serait composé dans nos propositions
d'un nombre limité de personnes pour que ce ne soit pas quelque chose de trop gros.

Les personnes seraient choisies par les secteurs ou par les communautés que nous
mentionnons ici. Les communautés autochtones auraient deux sièges, les représentants des
695 villégiateurs auraient deux sièges, les municipalités auraient deux sièges, les groupes
environnementaux auraient deux sièges. Et s'ajoutent à cela trois autres secteurs: les chasseurs
et les trappeurs, parce que c'est un territoire où il se fait de la chasse et de la trappe, les
représentants du monde récréotouristique, un siège, et le représentant du monde de l'éducation,

700 parce que ces aires protégées sont très intéressantes à la fois pour l'enseignement et peut-être pour la recherche aussi.

705 Et ne s'ajouteraient pas au Conseil de conservation, mais viendraient s'adjoindre au Conseil de conservation et de mise en valeur des personnes-ressources, dont une personne du ministère de l'Environnement, vous verrez son mandat tout à l'heure évidemment, une personne qui serait déléguée par le secteur Faune par Faune Québec du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, et également une personne du secteur Territoire.

710 Donc, on aurait en tout 11 personnes membres du Conseil de conservation et de mise en valeur, et trois personnes-ressources pour aider et pour entourer, dont on va voir tout à l'heure les mandats.

715 Le deuxième pôle de ce concept de gestion, c'est le ministère de l'Environnement. Évidemment, ce ministère de l'Environnement, aidé aussi par d'autres ministères, donc le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, le ministère des Affaires municipales, le ministère de la Culture et des Communications, par exemple, et le rôle du ministère de l'Environnement, il est relativement clair et explicite. Il est donné par la loi.

720 *En sa qualité de responsable de l'aire protégée, le ministère de l'Environnement a pour mandat, un, le suivi de la biodiversité de la réserve des lacs Vaudray et Joannès et Sabourin aussi, le soutien au Conseil de conservation et de mise en valeur, donc tout pour favoriser un bon fonctionnement, une bonne activité de ce conseil, et la coordination de la mise en oeuvre du Plan de conservation,*

725 je le répète, qui est l'aspect réglementaire qui va être derrière.

730 Finalement, troisième pôle, c'est les partenaires de mise en oeuvre. C'est-à-dire que dans les aires protégées du ministère de l'Environnement, les activités humaines, à l'exception de la coupe forestière et de l'exploitation minière et tout ça, sont généralement bien acceptées, sont généralement voulues.

735 Ce qui veut dire que les gens peuvent avoir un projet de développer quelque chose. On pense au Centre éducatif forestier, il peut vouloir peut-être étendre un peu son influence en voulant faire quelque chose. Donc, il pourrait être un partenaire de mise en oeuvre, mais ce n'est jamais le ministère de l'Environnement qui va construire un sentier éducatif, qui va organiser une activité de canotage ou une activité de connaissance écologique. C'est des partenaires, c'est des gens de la région. C'est, par exemple, des ONG, des organisations non gouvernementales, des personnes elles-mêmes, des petites entreprises de récréotourisme ou d'écotourisme, par exemple, de la région. Ça peut être aussi à la rigueur un organisme gouvernemental qui a quelque chose à proposer. Et donc, ce sont ceux qui vont voir à ce qu'il y ait des choses qui se réalisent à l'intérieur de l'aire protégée si les gens le souhaitent.

740

745 Donc, en conclusion, ce projet, c'est un projet, d'abord du point de vue du ministère de l'Environnement, qui vise d'abord la conservation de la biodiversité, la loi a été faite pour ça, la recherche au Québec d'avoir un beau réseau d'aires qui soient bien représentatif de la diversité des conditions écologiques du Québec.

750 Deuxième élément de ce projet, c'est la participation des gens et des communautés. C'est réellement ce que le ministère de l'Environnement souhaite. Peut-être qu'il le fait maladroitement dans ses propositions, mais on est là pour vous écouter. C'est aussi, dans le cadre de ce projet-ci Vaudray-Joannès, mais aussi celui du lac Sabourin, c'est l'expérimentation pour le ministère de l'Environnement et tout le monde d'une aire protégée relativement habitée.

755 Le défi de cette création repose non pas sur une réduction des activités qu'il y a actuellement, mais plutôt sur la façon d'utiliser le milieu naturel, sur la rationalisation lorsqu'il est nécessaire. Donc, c'est la conciliation entre protection, mise en valeur et maintien des usages actuels.

760 Et finalement, et ce n'est pas négligeable, cette aire protégée comme les autres aires protégées que nous allons développer dans la région veulent offrir à la région un espace naturel de grande qualité.

Nous vous remercions.

765 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, je remercie le ministère de l'Environnement et ses représentants.

770 J'en profite pour juste ajouter un point que j'ai oublié dans ma présentation. C'est qu'évidemment, tous les documents qui font l'objet d'une présentation sont déposés à la commission en 14 copies avec la version électronique, si elle est disponible, ça facilite la mise en ligne sur le site Internet du BAPE.

775 Sur ce, on va prendre une pause de douze, quinze minutes. Et je déclare le registre ouvert. À tout à l'heure.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

780 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, avant de commencer et avant d'aller à l'appel de documents, j'ai un choix douloureux à faire. J'ai beaucoup d'inscriptions. Je peux laisser le registre ouvert et les gens qui posent vont retourner et on n'arrivera pas au bout de la liste ce soir. Et je ne suis pas sûr que les
785 gens sont tous disponibles pour venir demain après-midi si je ne peux pas les appeler ce soir.

Alors, ce que je vous propose, provisoirement, je vais fermer le registre. On va avancer un petit bout. On va voir comment ça va. Je le rouvrirai s'il y a lieu. Mais compte tenu de la demande, ça regarde comme on va faire des séances demain et puis probablement deux. Donc,
790 ne vous inquiétez-vous, mais je vais fermer le registre provisoirement. Voilà.

Avant d'appeler la première personne, je vais faire le tour en commençant par le promoteur. Lors des rencontres préparatoires ou des contacts que nous avons eus précédemment, il y avait eu au moins une demande pour un document. Alors, j'aimerais savoir
795 ce que vous avez apporté et ce que vous avez déposé. Madame van de Walle.

Mme ÉDITH van de WALLE :

Oui, donc deux documents qu'on dépose ce soir. Le premier, c'est l'état d'avancement
800 sur le Plan d'action de la stratégie sur les aires protégées dans la province naturelle des Basses-terres de l'Abitibi et de la baie James, qui date de juin 2004. Et un autre document, qui est une modification au cadre de protection et de gestion qui est proposé, qui date de août 2004. Ça, c'est pour les deux documents.

Il y a un document qui concerne le lac Sabourin. Je ne sais pas si je le dépose ce soir
805 ou...

LE PRÉSIDENT :

Bien, vous pouvez le faire, de sorte qu'il sera peut-être disponible plus rapidement pour
810 les gens de Val-d'Or. Ça fait que oui, si vous l'avez, oui. C'est la carte de l'annexe 19?

Mme ÉDITH van de WALLE :

815 C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

820 C'est l'agrandissement proposé par les riverains du lac Sabourin.

Mme ÉDITH van de WALLE :

C'est ça. Donc, c'est la proposition d'agrandissement de la réserve de biodiversité du lac Sabourin par les riverains du lac Sabourin.

825

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

830

Mme ÉDITH van de WALLE :

C'est une carte.

LE PRÉSIDENT :

835

Merci beaucoup, madame.

Alors, on va retourner à monsieur Desrochers qui a, je pense, une liste dont il veut nous faire part.

840

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

Oui, monsieur le président. On dépose ce soir plusieurs documents. Je vais essayer d'être le plus clair possible. C'est des documents qui ont tous été déposés en douze copies et la version électronique également.

845

Le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs dépose d'abord un état de situation qui est général, qui présente le ministère et ses interventions dans le dossier des aires protégées, qui compte pour les deux territoires de réserves de biodiversité projetées. Un état de situation pour le secteur des forêts, Forêt Québec, un document pour le lac Vaudray et Joannès et un autre pour Sabourin.

850

Il y a des cartes, des annexes aux documents pour Vaudray et Joannès qui présentent les interventions forestières en périphérie de l'aire; une deuxième carte, annexe 2, qui est le territoire de l'unité de gestion de Rouyn-Noranda; une troisième carte qui est le secteur de bois de chauffage, l'ancien secteur qui est près du lac Joannès; l'annexe B, qui sont les secteurs de bois de chauffage en périphérie du lac Vaudray; une cinquième carte qui présente les chemins dans les réserves de biodiversité.

855

En annexe de l'état de situation pour le lac Sabourin, une série de cartes également: d'abord, l'annexe 1 qui présente les interventions forestières en périphérie de l'aire; une seconde qui présente l'unité de gestion de Val-d'Or, tout le territoire avec les interventions forestières prévues; les chemins forestiers dans une troisième carte; et les érablières pour une quatrième carte.

860

865

Ensuite, on a un état de situation pour les deux projets de réserves de biodiversité pour le secteur de la Faune, accompagné de deux cartes pour chacun des deux projets, qui présentent les habitats fauniques et les territoires de piégeage. Ensuite, nous déposons également un état de situation pour le secteur du Territoire et des Parcs pour le projet Vaudray et Joannès et un

870

second pour le lac Sabourin, accompagnés respectivement des cartes pour l'utilisation du territoire.

875

Également, un document d'état de situation pour le secteur des mines pour Vaudray et Joannès, un second pour le lac Sabourin, avec une série d'annexes. Vous avez, entre autres, le document intitulé *La recherche et l'exploitation des substances vulnérables de surface*, qui explique un petit peu les titres associés à ça; un second qui s'appelle *Le Claim*; et un dernier qui s'appelle *Le bail minier et la concession minière*, également les cartes des titres miniers pour les deux projets.

880

Et je termine par un état de situation du secteur de l'énergie pour les deux territoires.

LE PRÉSIDENT :

885

Merci beaucoup, monsieur Desrochers.

Alors, monsieur Turcotte pour la Ville de Rouyn-Noranda?

M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :

890

Il n'y a pas de documents à déposer ce soir, outre les documents qu'on a fait parvenir.

LE PRÉSIDENT :

895

Que vous avez transmis, les extraits du schéma d'aménagement et du projet de schéma d'aménagement révisé. C'est ça?

M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :

900

Et le règlement de zonage aussi, qui était de l'ancienne Municipalité de McWatters.

LE PRÉSIDENT :

905

Merci beaucoup.

Monsieur Papatie, lors de la rencontre préparatoire, nous avons demandé certaines informations. J'ai cru comprendre qu'elles n'étaient pas disponibles ce soir. Monsieur Croteau m'a dit qu'elles pourraient nous être transmises assez rapidement.

M. CHARLIE PAPTIE :

910

Oui, il pourrait remettre rapidement, étant donné qu'on a eu du chemin à faire dans ce dossier-là. Normalement, il est supposé le remettre le plus tôt possible.

LE PRÉSIDENT :

915

Ça veut dire? Avez-vous une idée du délai?

M. CHARLIE PAPTIE :

920

Je pense que monsieur va répondre, monsieur Croteau.

LE PRÉSIDENT :

925

Monsieur Croteau, est-ce que vous pouvez venir à la table à l'avant, s'il vous plaît?

M. YVAN CROTEAU :

930

Tout ce qu'il restait à faire, c'est de valider les documents auprès du chef de la communauté et puis il était de retour aujourd'hui dans la communauté. Ça fait qu'aussitôt qu'on le rencontre, on devrait vous le remettre vendredi au plus tard.

LE PRÉSIDENT :

935

Merci beaucoup. Merci, monsieur Croteau. Je pense que j'ai fait le tour. Monsieur Carrier, ça va? D'accord. Alors, merci à tous.

Et j'appellerais maintenant monsieur Patrice Grégoire, s'il vous plaît.

M. PATRICE GRÉGOIRE :

940

Bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

945

Bonsoir, monsieur Grégoire.

M. PATRICE GRÉGOIRE :

950

Moi, c'est concernant l'ouest du lac Vaudray. J'ai un camp de chasse qui se trouve à être l'autre côté de la villégiature du lac Vaudray, et je me pose la question: si un jour je veux vendre ma propriété, mon camp de chasse, est-ce possible?

LE PRÉSIDENT :

955 Alors, on va commencer par le ministère de l'Environnement. On va peut-être aussi aller voir le secteur du Territoire du ministère des Ressources naturelles. Alors, madame van de Walle. Alors, monsieur Gerardin.

M. VINCENT GERARDIN :

960 Oui. Alors, monsieur le président, il est évident qu'on n'a pas l'intention de toucher aux droits de vente qui font partie des droits liés aux contrats que les personnes ont. La seule chose qui pourrait peut-être arriver, c'est que nous demandions à la personne d'être éventuellement le premier acheteur si on était intéressés à acheter, mais nous n'avons pas l'intention d'interdire les droits de vente.

LE PRÉSIDENT :

970 Et est-ce que le statut de la réserve -- je ne sais pas, moi, je pense à un terrain. Bon, monsieur a un camp de chasse, mais il pourrait avoir un bail sur un terrain, sur lequel il n'a pas construit, et s'il désirait vendre, est-ce que l'acheteur éventuel pourrait lui aussi, pourrait, lui, construire? Quelle est la planification à cet égard-là?

M. VINCENT GERARDIN :

975 En fait, monsieur le président, je pense que j'ai mal répondu à votre question tout à l'heure. En fait, j'ai bien et mal répondu. Notre proposition, nous, actuellement, est que tous les titres fonciers, et les propriétés privées évidemment, mais tous les titres fonciers soient exclus de l'application de la loi, ce qui veut dire par définition que tous les droits que ces gens ont, quels qu'ils soient, demeurent puisqu'ils ne seront pas eux-mêmes dans l'aire protégée, ils ne seront pas soumis à la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*.

LE PRÉSIDENT :

985 Et ça concerne aussi les terrains qui ne seraient pas bâtis?

M. VINCENT GERARDIN :

990 Absolument.

LE PRÉSIDENT :

995 On va peut-être juste aller voir du côté du ministère des Ressources naturelles. Comment vous voyez cette partie du projet, le fait que les baux soient à priori exclus, mais qu'il y ait quand même un droit de regard ou de préemption de la part du ministère de l'Environnement?

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

1000 On va essayer toujours de répondre le plus simplement. D'abord, à la question de monsieur, je suis du même avis que le ministère de l'Environnement, il n'y a pas d'empêchement à la vente des bâtiments qu'il y aurait liés à un bail. Il n'y aurait pas de problème par rapport à ça.

1005 Plus précisément pour votre question, le droit de préemption pourrait s'appliquer dans les territoires qui seraient inclus dans la réserve de la biodiversité. Pour le reste, il faudrait voir les ententes à avoir avec le ministère de l'Environnement. C'est une partie qui reste à être discutée.

LE PRÉSIDENT :

1010 Pour l'instant, il n'y a pas d'entente, on comprend ça, et c'est vous qui gérez ces droits-là.

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

1015 Oui, c'est ça. C'est des choses qui sont en discussion pour le droit de préemption, mais ça reste à voir. Et pour ce qui est de l'inclusion des baux, je dois simplement préciser que, notre ministère, on a un penchant favorable à laisser dans les limites de la réserve les abris sommaires.

LE PRÉSIDENT :

1020 Et pourquoi ça? Pouvez-vous nous éclairer sur cette position-là?

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

1025 Les activités qui sont liées à -- en fait, la position du ministère, c'est que l'ensemble des baux de villégiature devraient être inclus dans les réserves de biodiversité. Les arguments qui militent en l'exclusion, pour l'instant, ne nous ont pas convaincus, particulièrement pour le territoire ici parce que c'est ça qui intéresse les gens ce soir.

1030 Dans Vaudray et Joannès, on comprend que la quantité de terrains privés, les baux de villégiature, ceux-là seraient exclus. On est d'accord avec la position du ministère de l'Environnement dans sa présentation d'exclure en bordure des lacs une portion de l'application de la loi. Pour les abris sommaires, notre position, c'est toujours de les rendre applicables à la loi.

LE PRÉSIDENT :

1035 Mais est-ce que ça change quelque chose à la gestion que en vous feriez s'ils sont dans la réserve?

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

1040 Ça ne change absolument rien.

LE PRÉSIDENT :

1045 Ou ça reste encore une fois à être discuté, soit que le Conseil de conservation fait une proposition ou que vous avez une entente à...

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

1050 Pour ce qui est des activités, ça ne change rien sur le droit qui est octroyé. Les activités, c'est le Plan de conservation qui va les... Parce que le droit évidemment donne un droit, c'est un titre foncier. Ce n'est pas l'autorisation de chasser ou l'autorisation de pêcher; c'est un titre foncier qu'on donne là. Il faut bien distinguer les deux droits.

LE PRÉSIDENT :

1055 D'accord. Monsieur Grégoire, je vais retourner voir le ministère de l'Environnement.

1060 Étant donné que monsieur Desrochers nous a dit qu'il n'était pas convaincu de l'exclusion des camps de chasse, quels sont les arguments qui, de votre côté, vous font pencher en faveur de l'exclusion? Pourquoi voulez-vous les sortir de la réserve de biodiversité?

M. VINCENT GERARDIN :

1065 Il y a, je dirais, un gros argument, c'est la simplification des relations entre les citoyens et les ministères. C'est d'éviter que les gens aient à la fois de relever pour certaines choses du ministère des Ressources naturelles, c'est-à-dire que leur droit foncier vient du ministère des Ressources naturelles, mais si ce titre est dans l'aire protégée, bien, les gens se demanderont souvent: «Est-ce que je peux faire ça sur mon terrain? Est-ce que je ne peux pas le faire? Est-ce que...»

1070 Et donc, on ne voit pas d'avantages, au strict point de vue administratif, parce que le reste on pense que les gens vont se sentir dans l'aire protégée, parce que tout autour de leur propriété, ça va être l'aire protégée, on ne voit pas d'avantages à alourdir la machine administrative et celle du ministère de l'Environnement, qui n'est pas un gros ministère, avec une gestion de baux de villégiature ou d'abris sommaires et des choses comme ça.

1075

Cette position n'est pas propre à Vaudray et Joannès. Nous essayons de la prendre ou nous souhaitons la conserver pour d'autres aires protégées, dans lesquelles il peut y avoir dix, onze baux de villégiature ou camps de chasse.

1080

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Alors, est-ce que ça répond à votre question, monsieur Grégoire?

1085

M. PATRICE GRÉGOIRE :

Si j'ai bien compris, ça ne change rien dans l'avenir. Si, exemple, j'avais vendu mon camp de chasse l'an passé ou v'là deux ans passés, c'est le même principe qui va dans le futur.

1090

LE PRÉSIDENT :

C'est ce qu'on nous a répondu, oui.

1095

M. PATRICE GRÉGOIRE :

C'est ça, ça reste...

LE PRÉSIDENT :

1100

C'est ce qu'on nous a dit.

M. PATRICE GRÉGOIRE :

1105

Et on a-tu droit à deux questions?

LE PRÉSIDENT :

Oui, absolument.

1110

M. PATRICE GRÉGOIRE :

Ma deuxième, c'est que vu que c'est un camp de chasse, c'est sûr qu'on chauffe au bois un peu. Exemple, on a-tu droit à une corde par année, deux cordes pour chauffer durant la période de chasse ou il n'y a aucune coupe de bois qui va se faire?

1115

LE PRÉSIDENT :

Alors, on va commencer par aller voir monsieur Desrochers pour les autorisations de couper. Puis après ça, on retournera à la planification de la réserve.

1120

Alors, monsieur Desrochers, d'abord, est-ce qu'il y a un droit qui va avec le bail de camp de chasse pour prélever du bois de chauffage?

1125 **M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

C'est deux types de droit, deux types de permis qu'on donne. Un bail de camp de chasse, c'est un droit foncier. Pour avoir l'autorisation de prélever du bois de chauffage, ça prend un permis du secteur de Forêt Québec pour avoir la permission de prélever du bois de chauffage.

1130

LE PRÉSIDENT :

Sur les terres publiques.

1135 **M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

Sur les terres publiques, oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

1140

D'accord. Excusez-moi, allez-y.

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

1145

Non, non, ça va. Et pour ce qui est de la question de l'autorisation ou non d'avoir des secteurs de bois de chauffage à l'intérieur de la réserve, je pense que vous aurez peut-être davantage de réponse du côté du ministère de l'Environnement pour savoir leur position pour les abris sommaires. Puis après ça, à partir de là, nous autres, on pourrait vous expliquer plus en détail quelles sont les quantités qu'on pourrait donner avec ça.

1150

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Alors, je retourne au ministère de l'Environnement.

1155

Mme ÉDITH van de WALLE :

Oui, monsieur le président, ce qu'on propose, c'est de maintenir, en fait, l'usage actuel. C'est-à-dire que pour les camps de chasse, il y aurait la possibilité d'aller chercher un permis de bois de chauffage pour l'usage du camp, de l'abri sommaire, tel que c'est actuellement prévu.

1160

LE PRÉSIDENT :

1165 Alors, à ce moment-là, c'est un permis. Je vais retourner au ministère pour les quantités
permises. Monsieur Desrochers.

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

1170 Alors, je passerais la parole à monsieur Imed Bouzid pour répondre à la question.

LE PRÉSIDENT :

Alors, monsieur Bouzid.

1175 **M. IMED BOUZID :**

1180 Présentement, les permis qu'on émet sont à l'extérieur du territoire ciblé. Il est aux
alentours d'à peu près une vingtaine de kilomètres de la réserve. Il faut emprunter un chemin, il
faut emprunter la route, la 117, c'est à peu près une vingtaine de kilomètres de la réserve comme
telle.

LE PRÉSIDENT :

1185 Donc, monsieur, normalement, théoriquement si je comprends bien, il ne peut pas
couper son bois de chauffage autour de son camp de chasse. C'est ce que vous me répondez?

M. IMED BOUZID :

1190 Présentement, c'est ça, oui.

LE PRÉSIDENT :

1195 C'est ça. Et s'il demande un permis, on va l'envoyer dans un secteur à l'extérieur du
territoire ciblé.

M. IMED BOUZID :

1200 C'est ça. C'est des secteurs qui sont ouverts pas partout dans le territoire, mais ils sont
ciblés. Présentement, c'est ça, il y a un secteur au lac Bigas qui est ouvert pour la population, je
dirais, du lac Joannès et Vaudray.

LE PRÉSIDENT :

1205 Donc, quelque part dans le document ici de consultation, on a des lots qui sont identifiés sur le territoire ciblé à l'est des lacs. Ces lots-là ne sont pas ou ne sont plus utilisables. Est-ce que vous pouvez juste nous aider à comprendre ça?

M. IMED BOUZID :

1210 Il y avait effectivement un secteur qui a été ouvert il y a plusieurs années, mais il est fermé depuis probablement deux ans. Le potentiel de bois de chauffage, il n'y en a plus dans ce secteur-là, c'est pour ça qu'on a choisi un autre secteur.

LE PRÉSIDENT :

1215 Tant qu'à être dans le bois de chauffage, vous m'excuserez, là, j'ai quelques questions à poser aussi.

1220 Est-ce qu'il n'y a pas d'autres secteurs du territoire qui seraient en régénération avec des espèces de transition comme le bouleau, qu'on pourrait éventuellement penser ouvrir à l'exploitation?

M. IMED BOUZID :

1225 Il faut comprendre que pour ouvrir un secteur de bois de chauffage, on essaie de cibler une forêt normalement dégradée. On ne veut pas nécessairement octroyer des permis de bois de chauffage à l'intérieur d'une forêt qui est de qualité; on essaie de cibler une forêt qui est dégradée pour émettre des permis de bois de chauffage. On favorise que les peuplements de valeur soient utilisés pour, mettons, le sciage ou le déroulage.

1230

LE PRÉSIDENT :

 Merci, monsieur Bouzid.

1235 Alors, est-ce que ça répond à votre question? C'est peut-être un exemple de ce que j'ai dit au début: c'est la réponse.

M. PATRICE GRÉGOIRE :

1240 Ça va être long d'aller chercher du bois de chauffage.

LE PRÉSIDENT :

1245 Moi, je vous suggère de venir faire vos représentations dans un mois quand on reviendra écouter vos mémoires.

M. PATRICE GRÉGOIRE :

C'est beau, merci.

1250

LE PRÉSIDENT :

Ça va?

1255

M. PATRICE GRÉGOIRE :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1260

Merci, monsieur Grégoire.

J'appelle maintenant monsieur Léo Montigny. Bonsoir, monsieur Montigny.

1265

M. LÉO MONTIGNY :

Bonjour! Moi, j'aimerais savoir si on va avoir le droit d'avoir un référendum sur la question pour pouvoir se prononcer.

1270

LE PRÉSIDENT :

Alors, je ne sais pas qui pourrait l'organiser. On va commencer par le ministère de l'Environnement, on va peut-être aller voir la Ville après. Je ne sais pas...

1275

M. LÉO MONTIGNY :

Parce que j'aimerais avoir un référendum qu'on peut voter clairement les propriétaires des chalets pour ou contre le parc.

1280

LE PRÉSIDENT :

Le projet de réserve de la biodiversité.

M. LÉO MONTIGNY :

1285

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

1290 Alors, regardez...

M. LÉO MONTIGNY :

1295 Il faudrait mettre sur plan, autrement dit, si ce n'est pas dans...

LE PRÉSIDENT :

1300 Il y a une consultation publique là. Maintenant, on peut aller voir au ministère s'il y a quelque chose d'autre de prévu au cas où, par exemple, il sort de la consultation publique qu'il y ait ce genre de demande-là. Alors, madame van de Walle.

Mme ÉDITH van de WALLE :

1305 Non, il n'y a pas de référendum prévu. Par contre, la consultation publique se fait via cette audience-ci, dont vous avez expliqué les modalités de fonctionnement. Donc, le mécanisme de consultation que le ministère prévoit passer au travers, c'est ce mécanisme-là qui était déjà prévu par la loi.

LE PRÉSIDENT :

1310 On peut peut-être aller vérifier avec monsieur Turcotte. Si jamais il y avait des demandes, est-ce que c'est une possibilité qui pourrait être envisagée par la Ville, mais sous toute réserve. Monsieur Turcotte.

1315 **M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :**

 Il existe une loi municipale sur les référendums. Mais j'ai bien dit «municipale» là. C'est pour des projets donc qui relèvent de la responsabilité de la Municipalité.

1320 **M. LÉO MONTIGNY :**

 O.K., si j'ai bien compris la question, on aura rien à dire dessus le projet qui va se produire ici.

1325 **LE PRÉSIDENT :**

 Oui, oui, oui, oui, vous avez à dire, absolument, mais...

M. LÉO MONTIGNY :

1330

Mais on n'aura pas droit à un référendum. Autrement dit, on ne pourra pas savoir comment de pourcentage de la population qui sont d'accord avec le parc.

LE PRÉSIDENT :

1335

C'est ce qu'on comprend de la réponse, oui.

M. LÉO MONTIGNY :

1340

Donc, vous me dites ici, aujourd'hui, qu'on n'a aucun droit comme propriétaires de se prononcer contre ou pour la proposition que vous nous faites aujourd'hui.

LE PRÉSIDENT :

1345

Bien, écoutez, je vous dirais que si dans un mois - là, on va faire sortir de l'information, on va poser des questions - si dans un mois il y a des positions très tranchées ou il y a une position très tranchée des riverains, la commission rapportera ce qu'elle a entendu. Et le ministre envoie pour consulter, c'est sûrement pour faire quelque chose avec. Mais plus que ça, je ne peux pas m'avancer.

1350

Dans le cadre de la procédure, c'est ce qu'on fait. Le ministère vous dit que ce n'est pas prévu. La Ville vous dit qu'il y en a une, mais c'est prévu pour les règlements municipaux et pas pour ce type de projet là. C'est comme ça.

1355

M. LÉO MONTIGNY :

O.K. Vous ne l'avez pas prévu, mais on peut-tu faire une demande pour que ça soit prévu dans votre projet?

1360

LE PRÉSIDENT :

Et bien, je répète ce que j'ai dit, vous venez, en deuxième partie dans un mois quand on va venir vous écouter, vous venez présenter verbalement votre opinion ou vous faites un mémoire, et vous faites votre proposition et on rapportera.

1365

M. LÉO MONTIGNY :

Merci. C'est rien que ça que je voulais savoir.

1370

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Montigny.

1375 Alors, j'appellerais maintenant madame Chantale Carrier, s'il vous plaît. Bonsoir, madame Carrier.

Mme CHANTALE CARRIER :

1380 Bonsoir, monsieur le président. Moi, je ne suis pas une utilisatrice du secteur concerné. Par contre, je travaille au ministère des Affaires municipales et je me suis posée une question tantôt.

1385 Je voudrais savoir, dans ce projet qui est présenté, on voit qu'il y a quand même des restrictions importantes ou significatives, je devrais dire, sur certains aspects, notamment tout ce qui touche les embarcations moteurs, des limitations ou même des interdictions en ce qui concerne les motomarines.

1390 D'autre part, au niveau du bois de chauffage, on a entendu que, bon, il y avait deux propositions sur la table, une première qui était d'avoir une aire de bois de chauffage à l'extérieur de la zone du projet ou à l'intérieur, mais avec quand même des normes et des dispositions particulières. Puis on sait que, bon, peut-être qu'il se coupe du bois de chauffage dans le secteur et dans les autres secteurs de la région sans nécessairement que ce soit dans des aires prévues à cette fin-là.

1395 Et ma question est de savoir quel organisme va assurer le contrôle de ces mesures-là.

LE PRÉSIDENT :

1400 Vous ouvrez une grande question. Alors, on va aller voir le ministère de l'Environnement. Vous allez me permettre d'en poser quelques-unes aussi.

Alors, madame van de Walle, s'il vous plaît.

Mme ÉDITH van de WALLE :

1405 Ce qui est prévu, c'est le ministère de l'Environnement qui est responsable du contrôle des activités qui seront faites dans la réserve.

LE PRÉSIDENT :

1410 Mais vous parlez aussi de, éventuellement, créer des alliances ou des partenariats pour ce faire. Est-ce que vous avez des choses en tête? Est-ce que vous attendez des propositions?

1415 Donnez-moi deux secondes. Par exemple, le Regroupement des locataires des terres publiques désirait être impliqué dans cette surveillance. Alors, est-ce qu'on peut avoir un petit peu plus d'information sur ce que vous voyez pour ça?

Mme ÉDITH van de WALLE :

1420 Oui, j'ai retrouvé la proposition. Peut-être de façon plus large, pour répondre à la
question, toute la question de contrôle et de restriction et de délégation à des partenaires, le
Conseil de conservation et de mise en valeur va avoir un rôle important, selon nous, à jouer pour
conseiller le ministère de l'Environnement sur les pratiques à mettre en place dans la réserve. Et
je pense que plusieurs de ces mesures-là doivent être peaufinées et détaillées avec le Conseil de
1425 conservation et de mise en valeur qui sera mis en place pour avoir une façon de faire qui est viable
par les usagers de la réserve.

LE PRÉSIDENT :

1430 Donc, pour répondre à la question de madame Carrier, ce qu'on comprend, c'est que ces
éléments-là restent à définir et qu'ils ne pourront l'être qu'une fois cette consultation terminée, et
que la proposition ou la composition du Conseil de conservation va être acceptée et que celui-ci va
être mis en place. Est-ce que c'est ça qu'on doit comprendre?

1435 **Mme ÉDITH van de WALLE :**

On propose des grandes avenues et les modalités se feront par la suite.

LE PRÉSIDENT :

1440 Donc, vous n'avez, par exemple, pas de position à l'égard de la demande du
Regroupement des locataires des terres publiques ou c'en est une que vous considérez comme
les autres? Monsieur Gerardin.

1445 **M. VINCENT GERARDIN :**

Non. D'ailleurs, le fait qu'on ait consulté le RLTP et qu'on ait laissé beaucoup de place
pour cette proposition montre qu'on s'intéresse à cette proposition-là. Donc, il est clair que le
RLTP, quand on va discuter tous ces aspects, va être un acteur très important parce que la
1450 proposition qu'ils ont faite est très intéressante. Mais on ne peut pas aller plus loin aujourd'hui.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Merci, monsieur Gerardin.

1455 Alors, madame Carrier, c'est la réponse.

Mme CHANTALE CARRIER :

1460 Et en complémentaire, les coûts liés justement à ce contrôle-là, ça aussi, ça va être défini plus tard? Parce qu'il y a des coûts liés au contrôle.

LE PRÉSIDENT :

1465 Alors, je vais laisser le ministère répondre.

M. VINCENT GERARDIN :

1470 Oui, les coûts vont certainement revenir dans d'autres questions. Vous avez trouvé la réponse aussi, c'est que ces choses-là vont venir plus tard quand on va voir l'ampleur de la question, l'ampleur de la nécessité du contrôle, les activités qu'il faudra surveiller et également aussi, je vais devancer les questions, la nécessité de supporter et de soutenir le Conseil de conservation de telle sorte qu'il se sente un peu libre de pouvoir travailler sans être toujours pris par des contraintes de cet ordre-là.

1475 Donc, il y aura dès que les premières aires protégées à statut final seront terminées, enfin seront annoncées, il y aura, donc certainement viendra avec un soutien de l'État et du ministère de l'Environnement. De quelle nature et à quelle hauteur, je ne le sais pas.

1480 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Gerardin... non, finissez. Je pensais que vous aviez fini. J'ai une petite question encore à cet égard-là. Excusez-moi.

1485 **M. VINCENT GERARDIN :**

Il ne faudra pas négliger non plus cet aspect-là que mon collègue me présente, mais de la sensibilisation et de l'éducation. Il est évident, monsieur le président, qu'on va essayer de travailler avec tous les outils qui sont à notre disposition. Donc, tout ne sera pas du contrôle.

1490 Et c'est pour ça que la proposition du RLTP est peut-être intéressante. Ils disent: «Nous connaissons ce milieu-là. C'est notre milieu. On a intérêt à ce que les choses se passent bien. Donc, on va le surveiller», mais il n'y aura pas une police. Dans notre tête à nous, il n'y aura pas une police avec des arrestations ou des mises en demeure ou des procès-verbaux.

1495 **LE PRÉSIDENT :**

Y compris pour faire respecter la réglementation sur les percées visuelles?

1500 **M. VINCENT GERARDIN :**

Bien, c'est-à-dire que là, il faudra voir. C'est des choses qui sont encore à discuter, quel est le rôle des inspecteurs du ministère de l'Environnement – là, madame de Walle sera certainement plus apte que moi à parler – quel est le rôle actuellement des inspecteurs de la Faune et quel est...

Voilà. Et donc, ça, ces choses-là sont encore à discuter. On ne s'est pas arrêtés vraiment beaucoup sur ces questions-là, mais on sait qu'elles sont fondamentales, importantes.

1510 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va?

1515 **Mme CHANTALE CARRIER :**

Merci, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

1520 Il n'y a pas de quoi. Merci, madame Carrier.

Monsieur Marc-André Sévigny, s'il vous plaît. Bonsoir, monsieur Sévigny!

1525 **M. MARC-ANDRÉ SÉVIGNY :**

Ma question touche deux points spécifiques dans la présentation. Je vais élaborer sur les deux points très brièvement et expliquer pourquoi.

1530 La première question consiste «administrer par des moyens efficaces», que je dois me permettre de demander un peu plus d'explication. Plus spécifiquement, on a réalisé dans la présentation que le nord de la zone est déjà amputé dû à des droits miniers et ça laisse présager une certaine ouverture au commerce préétabli ou préacquis. C'est inquiétant un petit peu.

1535 On réalise aussi dans la réserve qu'après près de 25 ans de légifération sur les fosses septiques, qu'il y a quand même un bon nombre de délinquants et ça laisse présager que ça va être difficile, comme la question précédente, de mettre ça en rôle. Alors, je voudrais entendre un peu plus d'élaboration sur les moyens efficaces.

1540 En deuxième partie, le sentiment d'appartenance qui a été dénoté par les représentants du ministère, on sait pertinemment... Oui?

LE PRÉSIDENT :

Voulez-vous, on va y aller avec la première?

1545

M. MARC-ANDRÉ SÉVIGNY :

Pas de problème.

1550

LE PRÉSIDENT :

Puis après ça, on reviendra avec le sentiment d'appartenance.

M. MARC-ANDRÉ SÉVIGNY :

1555

C'est bien.

LE PRÉSIDENT :

1560

Alors, madame van de Walle, les moyens efficaces pour la gestion des réserves de biodiversité?

Mme ÉDITH van de WALLE :

1565

Bon, au niveau des moyens efficaces, je pense que c'est un objectif qu'on se fixe d'avoir une réserve de biodiversité. Et la particularité de Vaudray- Joannès, où on a beaucoup d'utilisateurs résidants et tout ça, donc on a un outil à développer avec les différents intervenants, que ce soit des acteurs au niveau local et aussi les gestionnaires du territoire, donc on a à développer ça.

1570

Je pense que ce qu'on fait ressortir dans notre présentation, c'est d'essayer de ne pas avoir des superpositions de gestion, donc essayer d'exclure, par exemple, des zones les terrains privés, les villégiatures, de les exclure, pour ne pas avoir une superposition, donc éviter des interventions complexes pour ces personnes-là. Donc, ça, c'est un moyen, je pense, de rendre ça efficace.

1575

Il y avait la question des fosses septiques. Là-dessus, peut-être j'aimerais qu'on me précise quelle était la question par rapport aux installations septiques non conformes.

1580

LE PRÉSIDENT :

Elle va dans le même ordre d'idée. Mais peut-être allez-vous nous dire que ça ne relève pas du projet, mais elle allait dans le même ordre d'idée.

1585 C'est-à-dire au niveau de la préservation, j'imagine, monsieur Sévigny, la préservation de la qualité de l'eau du lac et, dans le cas du projet de réserve, simplement pour garantir la qualité du plan d'eau, est-ce que c'est de cela que vous voulez parler?

M. MARC-ANDRÉ SÉVIGNY :

1590

Exactement.

Mme ÉDITH van de WALLE :

1595

À cette question-là, en fait, je répondrais qu'actuellement il s'agit de la juridiction de la Municipalité, l'application de ce champ-là au niveau des installations sanitaires. Dans le document de consultation, on a montré l'évolution positive, une meilleure conformité des installations au cours des années. Donc, il y a une amélioration et, dans ce sens-là, la gestion... et comme ces terrains privés là vont être exclus de la réserve de biodiversité, bien...

1600

LE PRÉSIDENT :

1605 Mais on n'a pas un paradoxe là justement, dans la mesure, pour simplifier un problème administratif, on les exclut de la réserve, mais en même temps ça vous enlève peut-être un moyen de vous assurer de la qualité du plan d'eau. À partir du moment où ces terrains-là seraient dans la réserve, peut-être que la façon d'envisager la mise aux normes ou la conformité des installations pourrait être différente? Non?

Mme ÉDITH van de WALLE :

1610

1615 Quand on regarde les données, les résultats sont quand même assez bons. Donc, on a effectivement une amélioration possible mais on a quand même, au niveau de la conformité des installations, quelque chose de très bien. Ce qu'on recommande, c'est encore d'insister, d'aller plus loin. Donc, on devrait atteindre notre objectif de protéger la qualité des plans d'eau de ce côté-là. C'est ce que je donnerais, là, comme réponse.

1620 Il y a des chiffres qui ont été donnés. Des installations non conformes au lac Joannès, on parle de 10 % des installations, ce qui est quand même très bien quand on regarde surtout l'évolution au cours des dernières années. Et pour le lac Vaudray, on parle de 20 % d'installations qui pourraient être améliorées.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

1625

Alors, monsieur Sévigny, ce qu'on comprend, c'est que cette réglementation-là relève de la Municipalité et que donc, à quelque part, ce n'est pas le ministère de l'Environnement qui aurait les moyens efficaces pour s'assurer de. Ça va?

M. MARC-ANDRÉ SÉVIGNY :

1630

Ça va. Ça fait juste mettre en lumière certains paradoxes, comme vous l'avez si bien dit.

La deuxième question, si je me peux me permettre...

1635

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

M. MARC-ANDRÉ SÉVIGNY :

1640

... touche le sentiment d'appartenance. Je crois personnellement que c'est une valeur sur laquelle le ministère devrait miser, visant à favoriser l'adoption plus généraliste ou plus globale du projet. Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'on semble avoir dans une question précédente compris que le droit de vote n'est pas prévu dans le cheminement actuel.

1645

Quelles sont les intentions du ministère visant à accroître le sentiment d'appartenance des citoyens face à ce projet-là, visant peut-être même à être contagieux avec d'autres régions et aider le ministère à couvrir plus de territoire que 8 %?

1650

LE PRÉSIDENT :

Alors, madame van de Walle, s'il vous plaît.

Mme ÉDITH van de WALLE :

1655

Je pense que la réponse au sentiment d'appartenance passe pour nous vraiment par la concertation du milieu. L'outil qu'on propose pour ça, c'est le Conseil de conservation et de mise en valeur qui va aller chercher des membres dans tous les milieux, tous les intervenants interpellés à la réserve. Et on pense que par ce mécanisme-là, on peut développer le sentiment d'appartenance qui, comme vous l'avez mentionné, existe déjà. Alors, pour nous, c'est par ces moyens-là que ça pourrait se faire.

1660

LE PRÉSIDENT :

1665

Donc, si on comprend bien, entre autres au niveau des villégiateurs, c'est par la participation d'un de leurs représentants au Conseil de conservation. C'est de ça que vous parlez.

Mme ÉDITH van de WALLE :

1670

C'en serait une des avenues, la principale structure qui pourrait favoriser cet aspect-là, oui.

LE PRÉSIDENT :

1675 Merci.

M. MARC-ANDRÉ SÉVIGNY :

1680 Une dernière petite. Le Conseil de concertation, il y en aura un ou deux?

LE PRÉSIDENT :

1685 Il y aura un de chaque. Bien, il est prévu, on reviendra là-dessus, je vais laisser la place au monde ce soir, mais il est prévu un conseil pour les deux territoires. Ça, je vais le faire valider.

 C'est ça, monsieur Gerardin?

M. VINCENT GERARDIN :

1690 Oui, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

1695 Alors, il y aurait un d'un territoire et un villégiatureur de l'autre territoire. Ça va, monsieur Sévigny? Merci.

M. MARC-ANDRÉ SÉVIGNY :

1700 Oui, merci.

LE PRÉSIDENT :

1705 Alors, monsieur Roger Dedenus, s'il vous plaît. Bonsoir, monsieur! Est-ce que je prononce votre nom correctement?

M. ROGER DEDENUS :

1710 Oui. C'est pas souvent que ça arrive, mais vous l'avez dit correctement. C'est bien ça.

LE PRÉSIDENT :

 Alors, allez-y.

1715 **M. ROGER DEDENUS :**

Roger Dedenus de l'Association des trappeurs de Rouyn-Noranda. Je vais essayer d'être plus spécifique parce que la question a déjà été abordée en partie. Je voudrais avoir une clarification sur les baux de villégiature qui seraient soustraits de la loi. Je veux juste spécifier si ça
1720 inclut les camps de trappe, parce qu'ils n'ont pas été mentionnés et je voudrais juste m'assurer que j'ai bien compris.

LE PRÉSIDENT :

1725 D'accord. On parlait de camps de chasse, mais on n'a pas mentionné explicitement la trappe. Alors, je vais retourner faire mes validations des deux côtés. Je vais commencer avec le ministère de l'Environnement.

Mme ÉDITH van de WALLE :

1730 Oui. Dans la présentation, on parlait d'abris sommaires. Ça comprend les camps de chasse et les camps de trappe.

LE PRÉSIDENT :

1735 Donc, vous, vous proposez qu'ils soient exclus.

Mme ÉDITH van de WALLE :

1740 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1745 Merci beaucoup. Et on va aller voir monsieur Desrochers qui, j'imagine, réitère sa position de tout à l'heure?

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

1750 Tout à fait, monsieur le président. Pour nous, les abris sommaires, compte tenu des activités qui sont reliées à ça, devraient être inclus dans la réserve de biodiversité.

LE PRÉSIDENT :

1755 Alors, ce qu'on comprend, c'est que ce n'est pas réglé, puis ça ne vous éclaire pas beaucoup, mais c'est peut-être l'occasion d'utiliser ce forum-là pour faire valoir votre opinion en deuxième partie.

M. ROGER DEDENUS :

1760 Mais j'ai probablement pas été assez spécifique dans ma question. Est-ce que je peux rajouter une...

LE PRÉSIDENT :

1765 Reformulez-la.

M. ROGER DEDENUS :

1770 Oui?

LE PRÉSIDENT :

Oui. Allez-y.

1775 **M. ROGER DEDENUS :**

1780 Je vais vous dire qu'est-ce qui nous inquiète vraiment. C'est que dans l'événement qu'un trappeur cesserait de trapper, parce qu'on vieillit tous, on vieillit les trappeurs, dans l'éventualité qu'un trappeur cesserait ses activités, on veut s'assurer que le terrain de trappe en question et le camp qui va avec les droits exclusifs serait remis dans le système et qu'il ne serait pas exclus parce qu'il est dans une réserve de biodiversité. On voudrait juste qu'il continue à faire partie du système actuel, qu'il serait remis au tirage au sort, puis que quelqu'un d'autre pourrait exploiter le terrain de trappe et se servir du camp.

1785 **LE PRÉSIDENT :**

On va retourner d'abord avec les responsables du projet. Alors, madame van de Walle, s'il vous plaît?

1790 **Mme ÉDITH van de WALLE :**

1795 On n'a pas prévu dans nos moyens préconisés de réduction ou de mesures qui viendraient réduire les usages. Donc, le seul élément qui m'apparaît pouvant éventuellement être discuté – et peut-être une question qui serait soumise au Conseil de conservation par le ministère de l'Environnement – c'est advenant que notre objectif premier de la réserve, qui est la conservation de la biodiversité, serait mis en cause, on pourrait regarder ça. Mais dans notre projet actuel, il n'y a pas de moyens qui sont prévus en ce sens-là, de réduire le nombre par une façon ou une autre lorsque les gens arrêtent de trapper.

1800 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, les droits existants seraient maintenus.

1805 **Mme ÉDITH van de WALLE :**

Seraient maintenus, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

1810 Pour les nouveaux droits, on y reviendra. Mais les droits existants seraient maintenus. Est-ce que monsieur Desrochers a un commentaire à ajouter à cette réponse-là?

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

1815 Peut-être un point de précision pour clarifier les choses parce qu'il y a beaucoup de questionnement sur les abris sommaires et, de toute évidence, il y a une position un peu divergente des ministères, mais ça reste qu'il y a peu d'impacts pour les gens l'orientation qui sera prise par le gouvernement là-dedans, parce que, dans le fond, on parle de l'inclusion du 10 mètres par 10 mètres ou non dans la réserve et non pas des activités qui sont pratiquées. Les
1820 activités qui sont pratiquées, ça sera discuté ultérieurement, mais la position qu'on a jusqu'à maintenant, c'est de permettre ces activités-là.

Chez nous, pour ce qui est de la trappe – puis je vais laisser compléter monsieur Poirier là-dessus – c'est qu'on puisse continuer les activités de trappage, mais pour bien rassurer les
1825 gens, ce qu'on parle, c'est vraiment de la superficie qui est donnée dans le droit foncier, à savoir s'il est inclus ou pas. Pour ce qui est des activités qui sont rattachées à ça, pour ce qui est de la trappe, je passerais la parole à monsieur Poirier pour compléter.

LE PRÉSIDENT :

1830 Merci. Alors, monsieur Poirier.

M. MARIO POIRIER :

1835 Peut-être juste un détail. Ce qui peut être compliqué avec les camps de trappe, c'est que contrairement aux camps de chasse, les abris sommaires, c'est le bail de piégeage qui fait office de bail pour le camp de trappe. Ça fait qu'il n'y a pas de superficie délimitée autour du camp. Ça fait que l'exclusion peut devenir compliquée à ce moment-là.

1840 **LE PRÉSIDENT :**

Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris.

M. MARIO POIRIER :

1845

Je vais me reprendre.

LE PRÉSIDENT :

1850

Je ne suis pas familier avec la chose. Pouvez-vous être juste un peu plus précis?

M. MARIO POIRIER :

1855

Oui. Au niveau des abris sommaires, ce qu'on constate, c'est qu'il y a un petit morceau de terrain sur lequel il peut construire un abri sommaire. Au niveau des camps de trappe, ce n'est pas un morceau de terrain comme ça qui existe, c'est l'ensemble du terrain de trappe qui autorise un trappeur à se construire un camp. Donc, le terrain de piégeage qui a 50 kilomètres carrés permet la construction d'un camp de trappe, mais il n'y a pas un petit carré de terrain autour du camp comme tel.

1860

LE PRÉSIDENT :

Donc, c'est plus difficile d'exclure comme un bail de villégiature.

1865

Bon, là, on va retourner au ministère de l'Environnement parce que là, il y a comme quelque chose qui tourne pas rond. Madame van de Walle, s'il vous plaît.

Mme ÉDITH van de WALLE :

1870

Je vais y répondre. Effectivement, pour les camps de trappe, on n'avait pas vu cette difficulté-là quant à la localisation, l'exclusion de la localisation par rapport au territoire de trappe qui, d'ailleurs actuellement, ne correspond pas avec la limite de la réserve. Donc, il y a des...

LE PRÉSIDENT :

1875

Il y a des chevauchements ou des imbrications.

Mme ÉDITH van de WALLE :

1880

Les terrains de trappe sont de forme géométrique rectangulaire alors que la réserve suit les bassins versants. Donc, on a une petite difficulté là, mais disons que ça se discute.

1885

Pour la question du camp de trappe, on va, je pense, examiner la situation puis peut-être revenir avec une réponse plus précise. Mais je vois qu'il y a vraiment une contrainte. Je pense que c'est la meilleure réponse que je peux donner. Je ne sais pas s'il y a quelqu'un qui peut me préciser?

LE PRÉSIDENT :

1890 Bon, on a une carte. Ce que vous vouliez nous dire...

Mme ÉDITH van de WALLE :

1895 C'est ce que je voulais dire, sur la carte, c'est que les rectangles représentent les terrains de trappe justement et on voit aussi la limite de la réserve. Donc, on voit que ça ne correspond pas.

LE PRÉSIDENT :

1900 D'accord. Donc, vous allez nous revenir avec une réponse pour monsieur Dedenus, si possible dans la semaine. Soit que vous êtes là, monsieur, puis vous allez l'entendre de vive voix. Au début de chaque séance, on appelle les questions qui n'ont pas obtenu de réponse. Soit qu'elle va être déposée dans le centre de documentation.

1905 **M. ROGER DEDENUS :**

Ma deuxième question?

LE PRÉSIDENT :

1910 Oui, allez-y.

M. ROGER DEDENUS :

1915 Je pensais que la première, ça serait un simple oui ou non, mais je me suis trompé. Alors, je vais essayer d'être plus précis.

LE PRÉSIDENT :

1920 Non, non, c'est bien, parce que vous avez ouvert quelque chose qui va devoir être réglé. C'est très bien.

M. ROGER DEDENUS :

1925 Je vais ouvrir ma deuxième question par une affirmation. On est très surpris et déçus que le dépôt des mémoires se fasse la journée de l'ouverture de la chasse. Ça aurait été aussi bien le Jour de l'An, ça aurait pas été pire.

LE PRÉSIDENT :

1930

Voyez-vous, on appréhendait cette réaction-là. On est venus, il y a trois semaines, dans la région rencontrer notamment les associations de villégiateurs. On n'a pas, ni pu rejoindre tout le monde parce qu'on pensait le faire cette semaine. Et la commission a posé la question, il n'y a pas vraiment eu d'objection de soulevée. Non, non, je sais là, mais on peut difficilement

1935

accommoder tout le monde et son père et la commission a dû prendre une décision sur la procédure, et c'est celle-là qu'on a prise. Vous ne pensez pas être en mesure de pouvoir soit présenter, soit vous faire représenter lors de la deuxième partie?

M. ROGER DEDENUS :

1940

Non, c'était pas une question. De toute façon, je vous remercie de vos précisions, mais c'est juste qu'en Abitibi-Témiscamingue, à Rouyn-Noranda, l'ouverture de la chasse, c'est la journée de l'année où ce que c'est plus important que n'importe quelle autre journée. Je voulais juste dire ça, que ça dérange beaucoup.

1945

LE PRÉSIDENT :

C'est le 4? En tout cas, on s'en reparlera.

1950

M. ROGER DEDENUS :

La veille, c'est pire.

LE PRÉSIDENT :

1955

Allez-y, avec votre question.

M. ROGER DEDENUS :

1960

Ma question était plutôt sur la composition du Conseil de concertation qu'on a beaucoup discuté. Là, c'est pas clair s'il va y avoir un conseil pour les deux territoires...

LE PRÉSIDENT :

1965

Oui, c'est ce qu'on nous a dit.

M. ROGER DEDENUS :

1970

... et puis, pour nous, c'est pas clair pourquoi que les chasseurs et les pêcheurs ont été regroupés. On n'a pas du tout les mêmes intérêts, on n'a pas du tout les mêmes points de vue. Même qu'à quelques occasions, on a des conflits. Puis on voit très mal qu'un représentant d'un ou l'autre représente l'autre partie.

1975 Alors, je demande s'il y a moyen de... je sais que tout le monde veut être plus représenté, puis je sais que les trappeurs, on ne dénombre que dix personnes sur le territoire, mais je veux savoir s'il y a moyen d'augmenter le nombre de personnes sur le Conseil de concertation.

LE PRÉSIDENT :

1980 Attendez. Je veux juste être sûr d'avoir bien compris. D'augmenter la représentation des chasseurs et des trappeurs ou...

M. ROGER DE DENUS :

1985 Un représentant pour les chasseurs, puis un représentant pour les trappeurs.

LE PRÉSIDENT :

1990 Donc, vous en proposeriez un de plus que ce qui est proposé là. C'est ça? Alors, est-ce que c'est quelque chose qui est envisageable?

Mme ÉDITH van de WALLE :

1995 Peut-être pour la première question, c'était vraiment un conseil pour les deux aires protégées. Je voulais être sûre que la réponse avait été donnée. C'est la proposition qu'on fait. On est ouvert évidemment à d'autres propositions, d'autres compositions. C'est la proposition qu'on a faite à la lumière de différents organismes qu'on a consultés et un peu du poids qu'on a estimé de chacun. Mais on est ouvert à des propositions pour ça.

2000 **LE PRÉSIDENT :**

2005 Mais qu'est-ce qui pousse à proposer un Conseil de conservation pour deux territoires qui, comme l'a dit monsieur ou comme d'autres nous ont peut-être laissé entendre, pour des territoires qui ont peut-être des contingences différentes, pour lesquels les villégiateurs ont peut-être des points de vue différents? Qu'est-ce qui a mené à cette proposition-là?

Mme ÉDITH van de WALLE :

2010 Je pense que la principale raison, c'est que plusieurs des acteurs régionaux sont les mêmes pour les deux territoires. Donc, la multiplication de structures, ce n'était peut-être pas nécessairement d'interpeller plusieurs fois les mêmes personnes sur deux conseils. Donc, c'est ce qui a motivé notre choix.

LE PRÉSIDENT :

2015

En tout cas, si ça peut rassurer monsieur, je ne sais pas, il est possible néanmoins d'avoir un plan de conservation pour chacun des territoires qui puisse être totalement différent ou qui porte sur des éléments différents du territoire, ou comment vous voyez ça?

2020

M. VINCENT GERARDIN :

On pense que c'est une très bonne question. On s'attendait à ce que ce soit posé et on pense que notre position actuellement est discutable, mais je vais essayer -- d'abord, la première explication est celle de madame van de Walle.

2025

La deuxième explication est qu'on ne veut pas multiplier -- parce que tout à l'heure, il y a déjà eu des questions d'argent qui sont normales, il y a des questions de support et de soutien, il y a des questions d'épuisement des volontaires qui vont être sur ces organismes, parce que si on a autant de conseils de conservation qu'on a d'aires protégées en Abitibi-Témiscamingue, on va avoir une dizaine au moins de conseils de conservation. Là, ça va être l'épuisement total des gens.

2030

Deuxièmement, il est vrai qu'actuellement entre Sabourin et puis Vaudray-Joannès, il y a une disparité par rapport à certains objectifs, par rapport à certaines façons de vivre mais, actuellement, l'audience publique ne porte que sur Vaudray et Joannès et Sabourin. Et on s'est dit, on ne peut pas commencer à proposer, par exemple, un Conseil de conservation -- je vous donne un exemple -- qui regrouperait les lacs Vaudray et Joannès, et puis Piché-Lemoine, et puis peut-être le lac Decelles disons, en disant: là, on en fait un, puis avec Sabourin, on va faire quelque chose d'autre. Parce qu'on n'est pas encore allé en audience publique.

2035

2040

Donc, notre position est peut-être un petit peu bancal encore. On se dit tant qu'on n'a pas été en audience publique et qu'on n'a pas fait le tour de toutes nos aires protégées, on va concevoir un seul Conseil de conservation pour les deux aires, tout en se gardant la possibilité -- peut-être dans deux ans, puis peut-être qu'à ce moment-là on n'aura pas terminé le débat sur ces deux territoires -- de refaire ailleurs une proposition avec une meilleure subdivision.

2045

2050

Mais on va toujours chercher à ce que les conseils de conservation puissent travailler sur deux ou trois territoires pas trop loin les uns des autres. Mais pour aussi des raisons véritablement d'efficacité de ces conseils de conservation, en ce sens qu'ils vont avoir un mandat, ils vont avoir du travail, ils vont avoir envie de travailler. Mais des organismes comme, prenons les municipalités, les municipalités peuvent être sur trois ou quatre conseils de conservation. Ce problème se pose déjà avec les conseils de bassin versant. Donc, ça peut devenir très lourd. C'est le raisonnement qui est derrière notre proposition.

2055 **LE PRÉSIDENT :**

J'aurais peut-être un commentaire mais sous forme de question quand même. Vous craignez un épuisement à donner beaucoup de conseils de conservation, mais est-ce qu'on ne peut pas se retrouver avec la même situation si ledit conseil a beaucoup de territoires sous sa coupe? Il ne pourra pas non plus matériellement faire face à l'ensemble des commandes, notamment au moment de l'élaboration des plans et tout ça, ils vont être complètement débordés, ou est-ce que je suis trop pessimiste?

2060 **M. VINCENT GERARDIN :**

2065 Peut-être, monsieur le président, le ministère de l'Environnement d'abord va chercher à donner tout le soutien qu'il peut. Et je crois qu'on est dans des dossiers très jeunes. On va laisser le temps. Nous, on est très, très ouverts à laisser le temps nous donner des leçons et à évoluer. Je pense qu'il y a des avantages des deux côtés. On a fait une proposition. Nous souhaitons que les gens puissent nous proposer quelque chose d'autre qui soit plus efficace. Actuellement, avec les arguments qui ne sont pas tous irréfutables, c'est la proposition qu'on a. Et le ministère de l'Environnement cherchera à donner le meilleur soutien à ce petit nombre de conseils de conservation qu'on souhaite.

2070 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Gerardin.

Alors, voilà. On attend vos propositions. C'est ça le message.

2080 **M. ROGER DEDENUS :**

C'est beau. Merci.

2085 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Dedenus.

2090 Monsieur Michel Dubé, s'il vous plaît. Pendant que vous vous installez, monsieur Dubé, je pense que le ministère de l'Environnement a un petit complément de réponse à apporter.

Mme ÉDITH van de WALLE :

Je voulais tout de suite donner la réponse à monsieur Dedenus avant qu'il quitte la table.

2095 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

2100 **Mme ÉDITH van de WALLE :**

Concernant l'exclusion. Effectivement, étant donné que le camp de trappe n'est pas associé à un terrain, on ne pourra pas l'exclure. Il ne sera pas exclu. Si ça peut être plus clair pour la réponse.

2105 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Alors, monsieur Dubé, bonsoir!

2110 **M. MICHEL DUBÉ :**

Bonsoir, monsieur le président! Dans le document présenté par le ministère de l'Environnement, à la page 25, il est dit que:

2115 *Fait particulier, les lacs Vaudray, Joannès et Serment se situent à la tête des trois bassins hydrographiques se déversant vers le nord dans une série de lacs et de cours d'eau intermédiaires pour finalement rejoindre la rivière Kinojevis située au sud.*

2120 C'est exactement ça, d'ailleurs. Ce qui fait que, effectivement, ce qui est particulier dans le réseau hydrographique de cette zone-là, l'aire protégée actuellement est présentée surtout en fonction des bassins versants. Essentiellement, la délimitation est basée sur les bassins versants des deux lacs.

2125 Et on dit ici qu'il y a un autre fait particulier au niveau de l'hydrographie, qui est justement qu'on part du lac Gendron au sud et l'eau s'écoule vers le nord, et que bizarrement l'eau du nord passe, revient au pied du lac Gendron, et donc qui forme une espèce d'écosystème et de biodiversité assez particulière.

2130 En partant donc de ce fait particulier et un peu exceptionnel au niveau du réseau hydrographique, je me demande si le ministère de l'Environnement a pensé justement à aller chercher la zone pour aller inclure la zone de la Kinojevis dans l'aire protégée, là où il y a d'ailleurs une zone peu perturbée, où il y a aussi des marais et des zones humides importantes.

2135 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, là, vous êtes à l'est de...

M. MICHEL DUBÉ :

2140 À l'ouest.

LE PRÉSIDENT :

À l'ouest?

2145

M. MICHEL DUBÉ :

Oui. Si on regarde la carte, vous voyez la Kinojevis qui passe en bas, le lac Gendron qui est en bas et donc l'eau s'écoule vers le nord par les lacs, et puis, étrangement, il y a tout un autre réseau qui descend et qui vient rejoindre cette eau qui s'en va vers le nord, alors que l'autre coule vers le sud. Alors, il y a quelque chose d'un peu exceptionnel au niveau de l'hydrographie et je me demandais si le ministère de l'Environnement a tenu compte de ça dans la délimitation de l'aire protégée.

2150

2155

LE PRÉSIDENT :

Alors, on va leur poser la question. On va peut-être élargir. On va commencer avec celle-là, puis on va peut-être élargir. Madame van de Walle.

2160

Mme ÉDITH van de WALLE :

La réponse à cette question, c'est pour le moment, le territoire qui a été désigné, sur lequel on consulte, c'est le territoire qu'on propose. S'il y a d'autres ajouts, les propositions peuvent venir, mais le ministère se doit de consulter sur la proposition qui a été faite, qui a été déposée.

2165

LE PRÉSIDENT :

Mais pouvez-vous peut-être juste pour la curiosité du public et la mienne aussi nous expliquer quelles sont les contraintes et quels sont les critères ou les enjeux qui font que vous avez abouti à ce choix-là?

2170

M. VINCENT GERARDIN :

Monsieur le président, la sélection des territoires et des aires protégées que nous avons protégés, en fait que le gouvernement a protégés, est un long processus complexe – je ne tourne pas autour du pot, on va arriver très vite à ça – qui démarre sur deux bases, je dirais, ou trois bases.

2175

La première base, c'est une recherche à l'intérieur d'un cadre écologique de référence pour trouver un peu une représentativité de toutes les conditions écologiques.

2180

La deuxième base qu'on a mise très rapidement, dès la première année, mais malheureusement qu'on n'avait pas appliquée dans le cas de la Côte-Nord, c'est la base de l'écoute des projets citoyens un peu partout. Donc, des territoires où des espaces nous sont

2185

proposés par des citoyens, par des municipalités, même quelques fois par des compagnies forestières.

2190 Et, le troisième élément, on l'avait dit tout à l'heure, c'est un des axes des orientations stratégiques du gouvernement, c'est de chercher à insérer la planification des aires protégées dans les autres activités qui ont lieu en région.

2195 Alors, j'en arrive à Vaudray et Joannès. Donc, on peut penser qu'on pourrait passer des semaines et des semaines à dessiner d'une manière très fine des aires protégées. Vous seriez peut-être surpris de voir que, effectivement, on a un premier contour général, on commence à le discuter.

2200 Dans ce cas-ci, on l'a discuté avec des intervenants majeurs dès le début, qui étaient l'entreprise forestière qui travaillait dans ce coin-là. Ils ont accepté le premier argument qu'on a voulu amener, qui était il faut protéger les bassins versants, si ce territoire-là est d'intérêt pour le ministère de l'Environnement. Ils ont accepté l'idée qu'il fallait protéger les deux grands écosystèmes lacustres qui étaient là. Et, ensuite, on a agrandi un peu, comme vous le voyez sur cette carte-là, on a protégé plus que ça, mais on aurait pu effectivement faire mieux. Mais tout est le résultat malgré tout – puis ça, il faut le comprendre – d'une négociation de bonne foi à peu près tout le temps sur les limites d'un territoire.

2210 Et la valeur scientifique ou la qualité du design et du dessin est tout à fait discutable, et les arguments qui sont présentés par monsieur sont des arguments sensés mais, en même temps, c'est des arguments qu'il est difficile d'amener quand on développe un réseau pour tout le Québec en quatre ou cinq ans.

2215 Nous, notre position au ministère de l'Environnement, c'est cherchons à faire quelque chose qui colle bien, qui permet d'avoir déjà un premier réseau de biodiversité, mais ne prenons pas dix ans pour faire une aire protégée. Essayons d'en faire plusieurs.

2220 Alors, de temps en temps, il y a des raisonnements même pour lesquels on ne vient même pas, parce que l'hydrographie et ce que monsieur vient de nous présenter, puis qu'on a découvert au moment où on a commencé à analyser le territoire, à l'époque, on n'avait pas ça dans notre tête. Et si on l'avait eu et si on l'appliquait à tous les territoires, on ne serait même pas avancés là où on en est. C'est une drôle de réponse là, mais c'est la réalité.

LE PRÉSIDENT :

2225 Non. C'est très clair. Alors, c'est ça la réponse, monsieur Dubé.

M. MICHEL DUBÉ :

Juste un complémentaire peut-être sur cette question-là.

2230 **LE PRÉSIDENT :**

Pas trop de petits a et de petits b.

2235 **M. MICHEL DUBÉ :**

Est-ce que, par exemple, si l'industrie forestière arrive sur la zone des aires protégées, admettons, parce qu'il y a du bois là, il y a du bois dans ce secteur-là...

2240 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Dubé, vous envoyez votre question ici, s'il vous plaît.

2245 **M. MICHEL DUBÉ :**

Pardon. Si donc l'industrie forestière va couper la «patch» de bois en bon français qui est assez intéressante dans cette zone-là, est-ce que cette protection d'aire protégée, ce bassin versant, est-ce que c'est suffisant, est-ce que ça garantit une zone tampon suffisante par rapport à des activités industrielles?

2250 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, madame van de Walle. Monsieur Brassard.

2255 **M. FRANÇOIS BRASSARD :**

Oui, en effet, c'est une très bonne question. En fait, le principe qu'on a développé vis-à-vis la protection des aires protégées, c'est d'inclure ce qu'on pourrait appeler les zones tampons à l'intérieur des aires protégées. Alors, on fait les aires protégées plus grandes pour qu'elles aient à l'intérieur déjà une zone tampon qui protège des activités extérieures. C'est notre principe de base de constitution des aires protégées.

2260 Par contre, c'est évident qu'il peut y avoir des impacts, mais les activités soit forestières ou minières sont soumises aux codes environnementaux qui prévalent en dehors des aires protégées. Donc, c'est comme ça que ça fonctionne.

2265 **LE PRÉSIDENT :**

2270 Puis ce qu'on nous a dit tantôt, c'est qu'essentiellement, les limites de la réserve recoupaient les bassins versants de ces deux lacs-là. Donc, a priori, pas d'influence des activités extérieures, c'est ce qu'on avait compris.

M. MICHEL DUBÉ :

Deuxième question?

2275

LE PRÉSIDENT :

Pour cette fois.

2280

M. MICHEL DUBÉ :

Toujours dans le même paragraphe, il est dit que:

2285

Le ruisseau Joannès réunit le lac du même nom au lac Bousquet et un affluent du ruisseau Joannès s'écoule à partir d'un petit territoire non protégé situé le long de la route 117.

Donc, on est au nord de la zone en question.

2290

Les polluants provenant de ce segment de route peuvent donc pénétrer la réserve par ce petit ruisseau puis rejoindre le ruisseau Joannès et en ressortir rapidement en direction du lac Bousquet qui s'écoule dans la rivière Bousquet.

2295

Ce qui est étrange, c'est ça, c'est que ce ruisseau-là est à l'extérieur de la zone et a une influence, semble-t-il, sur la pollution éventuellement de cette réserve. Comment ça se fait qu'on n'a pas inclus ça? Comment ça se fait qu'on n'a pas -- en tout cas, comment ça se fait que le ministère de l'Environnement ne s'est pas préoccupé justement de cette entrée possible de polluants dans la zone.

2300

LE PRÉSIDENT :

Bien, je pense que vous avez eu la réponse tantôt, mais on va y retourner. Tantôt, c'était la forêt. Là, c'est peut-être plus les mines, je ne sais pas. On va aller voir monsieur Gerardin, s'il veut apporter un complément ou monsieur Brassard?

2305

M. FRANÇOIS BRASSARD :

2310

En effet, il faut bien voir, monsieur le président, qu'on protège l'ensemble des bassins versants des deux principaux lacs. C'est quand même important, on parle d'une superficie de 180 kilomètres carrés. Il faut nuancer aussi les possibilités de pollution qui peuvent venir de petits ruisseaux. Ce n'est pas évident qu'il y a une pollution importante qui vient de ce petit ruisseau-là et qui peut venir d'une route normale. Et quand le contour a été fait, on n'a pas pris en compte chacun des détails fins, puisque monsieur Gerardin vous a expliqué, monsieur le président, la manière dans laquelle on travaille, et on ne jugeait pas important d'aller jusque dans cet état de finesse là. Mais on est ouverts aux suggestions.

2315

LE PRÉSIDENT :

Alors, c'est la réponse.

2320 **M. MICHEL DUBÉ :**

Mais on n'a pas su pourquoi ils ne l'avaient pas inclus. Est-ce que les mines jouent dans ça?

2325 **LE PRÉSIDENT :**

Non, non. L'idée, c'était de protéger -- bien, on peut aller demander si la faille de Cadillac ou c'est quoi la limitation au nord de la limite de la réserve?

2330 **Mme ÉDITH van de WALLE :**

C'est évident qu'au nord, les droits miniers, on voit que la limite nord de la réserve est rectiligne et correspond aux droits miniers actuellement. Ça, c'est clair.

2335 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va, monsieur Dubé? Merci, monsieur. Merci, madame van de Walle.

Monsieur Louis Hamelin, s'il vous plaît. Bonsoir, monsieur Hamelin!

2340 **M. LOUIS HAMELIN :**

2345 Bonsoir, monsieur le président! Étant donné que ma question recoupe un peu celle... d'abord, je vais dire que je suis résidant du lac Vaudray. Ma question recoupe un peu celle de l'appartenance, étant donné que créer des aires protégées en milieu habité, ça ne semble pas évident pour tout le monde, ça semble poser des défis importants comme on peut le constater.

2350 Est-ce que le promoteur du projet pourrait nous expliquer clairement ce que vont être à son avis les avantages, d'abord pour les habitants des territoires en question, les avantages de vivre au milieu d'une aire protégée.

LE PRÉSIDENT :

2355 On va y aller, puis je vais même en avoir d'autres dans cette veine-là. Alors, madame van de Walle, s'il vous plaît, ou un de vos collègues.

Mme ÉDITH van de WALLE :

2360 Je vais commencer. Je pense que le premier élément – et peut-être qu'on ne l'a pas fait assez ressortir dans la présentation – c'est que les résidants de ce secteur-là vont être assurés d'avoir une protection des milieux qui les entourent, des activités industrielles. On parle des activités minières, forestières et d'exploitation des ressources. Donc, je pense que c'est le changement majeur pour ces résidants-là.

2365 Il y a beaucoup de sous-éléments. Je vais peut-être laisser Vincent renchérisse là-dessus mais, pour moi, c'est ce qui est le plus important.

LE PRÉSIDENT :

2370 D'accord. Alors, monsieur Gerardin?

M. VINCENT GERARDIN :

2375 Je rajouterai là-dessus un argument. C'est que le fait de changer ce statut territorial va permettre aux résidants de ces aires protégées d'avoir devant eux un projet territorial qui ne pourra pas être menacé – puis je ne prends pas le sens «menacé» dans le sens dur et péjoratif – mais qui ne sera pas menacé par des bouleversements importants.

2380 Alors, c'est la suite un peu de ce que madame van de Walle vient de dire, mais, en même temps, l'aire protégée est quelque chose qui peut être pris en main en se disant: «Je peux voir cette aire-là pour les 20, 50, 100 années qui viennent et je peux vouloir en faire quelque chose. Je peux bâtir un projet et il ne sera pas chamboulé» contrairement, par exemple, à une réserve faunique où – et ce n'est pas du tout une critique – mais je veux dire contrairement à d'autres territoires où il y a des beaux projets de gestion faunique et de choses comme ça, mais
2385 où on va devoir négocier et travailler avec l'industrie forestière ou avec l'industrie minière.

2390 Là ici, il y a un projet territorial qui peut particulièrement dans un territoire où il y a une forte appartenance, un amour de ce bout de terrain, où les gens se disent: «Bien, si on veut faire quelque chose, on sait qu'on va pouvoir aller jusqu'au bout. Ça ne dépend que de notre volonté de le mener à terme.»

LE PRÉSIDENT :

2395 Je vais vous faire part de ma surprise, parce que quand j'ai vu le document la première fois, on nous dit – pas dans le cas de Vaudray et Joannès mais dans le cas du lac Sabourin, mais j'imagine que ça s'applique ici aussi, on validera – il y a 11 300 et quelques lacs dans la MRC et il y en a 30 qui sont habités. Pourquoi précisément, quel est l'intérêt de ce territoire-là sur le plan de la biodiversité pour choisir un territoire habité? Peut-être que ma question est mal posée, mais...

2400

M. VINCENT GERARDIN :

2405 Non, non. Elle est bien posée. On n'a pas choisi un territoire habité, on a choisi un élément représentatif de la plaine abitibienne, comme Sabourin qui est un élément représentatif de la diversité écologique de la plaine abitibienne.

2410 On retrouvait dans ce territoire-là un esker qui est un phénomène assez fréquent en Abitibi et, généralement, beaucoup de très beaux eskers, plus beaux que ceux de Vaudray et Joannès sont déjà utilisés par des routes, par des prises d'eau, par des carrières et des gravières et des choses comme ça. On a trouvé l'élément plaine limoneuse qui découle de l'histoire géologique du quaternaire, donc qui est typique de l'Abitibi. On retrouve en fait une série d'éléments qui ne sont pas exceptionnels mais qui sont bien représentatifs de la diversité. Il faut en prendre un quelque part.

2415 Donc, on est parti d'une proposition citoyenne, qui était beaucoup plus vaste, et on en a fait un territoire d'intérêt et qui a, dans nos études sur le cadre écologique, qui vienne boucher une partie du trou de la biodiversité du Québec et particulièrement des Basses-terres de l'Abitibi. Est-ce que je réponds à votre question ou non?

2420 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Je pense que oui. Moi, en tout cas, ça répond. Maintenant, je ne sais pas si monsieur Hamelin est satisfait de la réponse?

2425 **M. LOUIS HAMELIN :**

Oui, je suis satisfait, mais j'en aurais une autre, si vous permettez, une autre question.

LE PRÉSIDENT :

2430 Vous avez droit à deux questions.

M. LOUIS HAMELIN :

2435 Parfait. Oui, parce qu'il ne faut pas être égoïste, non plus. On fait des aires protégées je pense pour toute la population du Québec, pas juste pour les gens qui restent là évidemment. J'aimerais ça demander si le promoteur a une idée, une évaluation peut-être des impacts positifs qu'il va y avoir sur la région aussi, sur la population de Rouyn-Noranda et de la région. Parce que c'est quand même une forêt protégée, qui va être située à 25 kilomètres à peu près d'une ville
2440 assez importante, ce qui est assez rare.

Je voudrais demander ça va être quoi les impacts positifs plus pour la région? Est-ce qu'il y a une évaluation de ça? Est-ce qu'on peut donner un portrait rapide de ça finalement?

2445 **LE PRÉSIDENT :**

Mais est-ce que vous parlez en général ou il y a des impacts en particulier auxquels vous pensez? Parce que votre question, elle embrasse très, très large.

2450 **M. LOUIS HAMELIN :**

Des impacts économiques, par exemple. Parce que souvent, la première chose qu'on voit à la formation d'une aire protégée, c'est les impacts économiques négatifs, c'est-à-dire les arbres qui ne pourront pas être coupés, les mines qui ne pourront pas être exploitées, puis les rivières qui ne pourront pas être harnachées. Alors, j'aimerais juste...

2455

LE PRÉSIDENT :

Vous voulez la contrepartie.

2460

M. LOUIS HAMELIN :

Oui, s'il vous plaît.

2465 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, on va aller voir le ministère de l'Environnement. Lequel d'entre vous va se lancer?

M. VINCENT GERARDIN :

2470

On va essayer de se concerter un petit peu. Il y a au moins trois arguments qui me viennent tout de suite, monsieur le président, pour répondre. Le premier, je dirais l'intérêt d'une aire protégée dans une région-ressource comme on l'appelle en général, mais une région dont l'économie est fortement centrée sur les ressources, c'est qu'actuellement, vis-à-vis de l'industrie forestière et des grandes industries, il y a une recherche importante de certification forestière.

2475

Les compagnies – je n'en nommerai pas ici – mais les compagnies qui sont les plus à l'avant de la conception de l'industrie forestière et des marchés sont actuellement à la recherche de certification et souvent se battent avec nous pour avoir: «Tel territoire, je veux que vous me le protégiez, parce que je travaille à une certification de type FSC, par exemple, Forest Stewardship Council.» Alors, ça c'est déjà un argument d'économie qui est reconnu un peu partout, donc qui apporte l'intérêt aux aires protégées.

2480

Deuxièmement, c'est une aire protégée dans une région qui vit surtout entre des ressources minières et forestières, avec les aléas de l'économie, des blocus américains et des choses comme ça. C'est une diversification sur une petite partie du territoire. C'est une diversification de l'économie.

2485

2490 C'est sûr que – peut-être Vaudray et Joannès un peu moins – mais beaucoup de ces
territoires-là vont pouvoir entraîner, engendrer, le jour où la réputation sera faite de tous ces
territoires-là, un peu plus de tourisme, des activités qui attirent des gens de l'extérieur ou de la
région. C'est un espace de ressourcement. Les gens dans leur vie quotidienne s'achètent des
disques, de la musique, vont au spectacle, mais ils ont besoin également de nature sauvage et
de nature protégée.

2495 Donc, là, c'est déjà tout de suite trois avantages à avoir quelques aires protégées qui ne
représenteront jamais plus que 8 %, il ne faut pas oublier. 92 % du territoire va rester sous un
autre statut.

2500 **LE PRÉSIDENT :**

Mais on s'entend qu'on n'a pas de chiffre ou d'évaluation à mettre sur ces éléments-là.

2505 **M. VINCENT GERARDIN :**

Actuellement, la Commission Coulombe qui doit être dans la région très très bientôt a
commandé à Tourisme Québec une étude économique sur les retombées des activités
touristiques sur les terres publiques. Nous, au ministère de l'Environnement, nous participons à
cette étude. Des économistes chez nous participent à l'étude.

2510 Avant-hier, nous avons nous-mêmes une étudiante graduée à la maîtrise qui a travaillé
cet été pour nous pour essayer de quantifier et d'évaluer quelques fois l'inquantifiable. C'est-à-dire,
les retombées économiques, c'est relativement facile: quand on parle de couper un arbre, ça
vaut tant; d'extraire une tonne de minerai, ça vaut tant.

2515 Il est beaucoup plus difficile pour l'instant d'évaluer la valeur économique en signe de
dollar, mais il y a beaucoup de méthodes économiques qui sont en train de se développer et on a
tous très hâte évidemment de voir ce que Tourisme Québec va déposer à la Commission
Coulombe sur les retombées. Mais, d'après ce que j'ai compris, c'est déjà très intéressant.

2520 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y a une échéance d'associée à cette étude-là?

2525 **M. VINCENT GERARDIN :**

Oui, bien sûr, c'est l'échéance de la Commission Coulombe. Donc, qui est fin 2005,
Noël 2005. Il y a aussi des études qui ont été faites par la Société de la Faune et des Parcs à
l'époque. D'ailleurs, la plus grosse étude qui a servi à cette étude pour la Commission Coulombe
est un rapport de la Société de la Faune et des Parcs sur les retombées économiques, qui a été
2530 faite par un économiste de Faune Québec sur les retombées économiques du loisir en forêt, du
loisir en milieu naturel. Ce qui ne veut pas dire que c'est du loisir dans une aire protégée.

2535 Ce que je veux dire, c'est qu'il y a de plus en plus d'approches économétriques pour pouvoir mesurer ces choses-là, mais ça demeure très difficile.

LE PRÉSIDENT :

2540 Merci. Alors, je vais me tourner vers monsieur Desrochers. Aviez-vous un complément d'information à apporter?

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

2545 C'est simplement pour préciser la durée du mandat de la Commission Coulombe. En fait, c'est en fin de la présente année 2004. C'est parce que monsieur Gerardin faisait référence à Noël 2005 pour la fin du mandat.

LE PRÉSIDENT :

2550 D'accord.

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

2555 Mais c'est bien la présente année.

LE PRÉSIDENT :

2560 D'accord. Je vais revenir à monsieur Gerardin. L'échéance de la commission est la fin de cette année, mais est-ce qu'il y a une échéance pour le dépôt de cette étude? Est-ce qu'à votre connaissance, on a fixé un délai à Tourisme Québec .

M. VINCENT GERARDIN :

2565 Oui, oui. On a fixé un délai mais je ne peux pas vous donner. Mais le délai est très court. Je veux dire, il faut que ça rentre cet automne après les audiences génériques, si on peut les appeler comme ça, qui vont avoir lieu à Québec, à Montréal, puis les audiences qui ont lieu ici demain ou après-demain en Abitibi. Donc, à la fin septembre, il faut que ce soit terminé.

LE PRÉSIDENT :

2570 Merci. Est-ce que ça va? Merci, monsieur.

Je vais peut-être encore appeler une personne avant la pause. Monsieur Martin Thibeault, s'il vous plaît. Bonsoir, monsieur Thibeault!

2575

M. MARTIN THIBEAULT :

2580 Bonsoir, monsieur le président! Martin Thibeault de la compagnie Tembec. J'aurais une question. Dans la présentation qu'on a eue du ministère de l'Environnement, on voyait un chemin qui sillonnait en partie l'aire protégée dans la partie est, un chemin forestier important. Et je voulais savoir s'il y avait à l'heure actuelle des modalités, des restrictions ou des limitations concernant l'usage de ce chemin-là à des fins industrielles de transport de bois ou même liées à la réfection de ce chemin-là dans le cas où ça serait nécessaire.

2585 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Alors, je sais qu'on nous fait part de quelques éléments dans le document de consultation, mais on va aller demander au ministère de nous préciser ce qui est envisagé pour ce chemin-là. Madame van de Walle.

2590

Mme ÉDITH van de WALLE :

Oui. Pour ce chemin-là, en fait, c'est le chemin Norbord que je comprends dont on parle? Ce chemin-là, il est en partie dans la réserve et ce qu'on propose, c'est d'en examiner son usage au même titre que la rationalisation de l'ensemble des sentiers. On ne veut pas favoriser l'utilisation pour l'exploitation forestière de ce chemin-là. Il est à l'intérieur de la réserve et on voudrait que le chemin ne serve pas pour des activités industrielles.

2595

LE PRÉSIDENT :

2600

Ça veut dire qu'au cas où la compagnie forestière désirait exploiter des aires en bordure de ce chemin-là, elle devrait se trouver un tracé alternatif à l'extérieur de la réserve.

Mme ÉDITH van de WALLE :

2605

C'est ça. En pratique, il faudrait utiliser la même exclusion. Et si c'est un chemin d'entretien, si on voulait vraiment maintenir ce chemin-là – et on verra ce qu'on a proposé dans le cas du lac Sabourin – on proposait une exclusion du tracé du chemin pour éviter toute confusion sur la gestion. Tandis que dans le cas de la réserve de biodiversité de Vaudray et Joannès, on ne propose pas l'exclusion de ce chemin-là. Ce qu'on propose, par contre, c'est lors de la rationalisation de l'ensemble des chemins d'accès, de regarder le besoin de ce chemin-là, de maintenir une partie de ce chemin-là.

2610

LE PRÉSIDENT :

2615

Ce qu'on comprend, c'est que vous n'avez pas encore abordé la chose avec l'utilisateur actuel du chemin. C'est ça? Monsieur Brassard.

M. FRANÇOIS BRASSARD :

2620

Monsieur le président, l'information qu'on a eue sur ce chemin, c'est que c'est un chemin qui est peu utilisé ou qui est sur le point d'être abandonné. Ça, c'est l'information qu'on a eue lors des ateliers qu'on a tenus en septembre de l'année dernière. Donc, on n'a pas senti l'importance, sur le plan forestier, ça ne nous apparaît pas comme un chemin crucial.

2625

Par contre, vous le verrez dans Sabourin où il y a un chemin de classe 1 qui est utilisé pour le transport des bois, pour un territoire critique pour l'accessibilité, on l'exclut de la réserve puisqu'on ne veut pas empêcher l'économie forestière de se poursuivre dans ce cas-là.

2630

LE PRÉSIDENT :

Mais lorsque vous dites que vous avez eu de l'information au mois de septembre de l'an passé, est-ce que c'est des représentants mêmes de la compagnie forestière ou pouvez-vous juste valider ça?

2635

M. FRANÇOIS BRASSARD :

C'est d'abord des visites-terrains qu'on a faites, qui nous ont permis de voir l'état des lieux, et des contacts avec la compagnie forestière de l'époque, qui était Norbord, nous disant qu'il y avait des alternatives possibles. Alors, c'est l'information qu'on avait et d'ailleurs qui est dans le document. Voilà, c'est l'information qu'on a.

2640

LE PRÉSIDENT :

2645

Merci.

Alors, vous avez votre réponse, monsieur Thibeault. Ça va?

M. MARTIN THIBEAULT :

2650

Oui, merci.

LE PRÉSIDENT :

Avez-vous une autre question?

2655

M. MARTIN THIBEAULT :

Non. Ça va être tout.

2660 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Alors, je vous propose une courte pause de dix minutes, parce qu'il reste quand même bien du monde. On avisera en revenant de la pause ce qui arrive avec le registre.

2665 **SUSPENSION DE LA SÉANCE**

* * * * *

REPRISE DE LA SÉANCE

LE PRÉSIDENT :

2670

S'il vous plaît, nous allons continuer. J'aimerais beaucoup vous faire plaisir, puis dire que je rouvre le registre, on risque de finir très tard. La commission s'est levée tôt ce matin pour quitter Québec. J'aimerais ça qu'on finisse pas trop trop après 11 h, 11 h 30. Alors, on va continuer demain après-midi à 1 h 30 et je vais ouvrir le registre pour cinq personnes. Je ne garantis pas que je vous passe ce soir, je vous mets en priorité lorsqu'on recommence demain après-midi. Alors, le registre est ouvert pour cinq personnes.

2675

Et j'appelle maintenant monsieur Yvan Croteau. Bonsoir, monsieur Croteau!

2680 **M. YVAN CROTEAU :**

Bonsoir, monsieur le président! J'ai deux questions évidemment importantes à mon point de vue. La première question touche les communautés autochtones, puis la deuxième touche le secteur du lac Sabourin.

2685

Ma première question pour les communautés autochtones, j'aimerais entendre un petit peu le représentant de Kitcisakik nous expliquer les avantages qu'ils perçoivent d'avoir un territoire protégé sur lequel ils vont pouvoir, à mon avis, continuer de pratiquer leurs activités culturelles, traditionnelles.

2690

LE PRÉSIDENT :

Alors, monsieur Papatie.

2695 **M. CHARLIE PAPATIE :**

En premier lieu, je voulais informer concernant pour les aires protégées, il y a deux sens qu'on peut le regarder, soit au niveau des avantages, soit au niveau des désavantages. J'irai

2700 selon plus au niveau des avantages concernant pour la communauté qui pratique beaucoup au niveau de la culture, comme la chasse.

2705 La chasse, c'est un mode de survie pour la famille ou pour l'ensemble de la communauté quand il y a des activités communautaires. Puis aussi au niveau de la pêche qui est incluse, puis au niveau de la trappe, c'est tout ce qu'on protège nous autres, qu'on ferait la demande. Ça vient toujours de la communauté, c'est quoi pour eux les préoccupations sur le territoire. Donc, la survie, c'en est un. Et aussi, il y a la cueillette, que ce soit au niveau comme les bleuets, les framboises.

2710 Aussi, on peut dire qu'au niveau de la médecine aussi, comme des plantes qu'on se sert souvent pour les rhumes, exemple comme le cèdre. C'est quelque chose qui est très rituel. Un cèdre, c'est quelque chose qui est bien important aussi pour nous, c'est aussi pour la purification d'un corps humain. Quand on a besoin de quelque chose, on prend toujours ce cèdre-là pour prier, pour demander à notre Créateur c'est quoi qu'on veut avoir pour être bien dans notre peau.

2715 Puis aussi, en ce qui concerne pour les espèces comme le bouleau, c'en est un autre, ça, qu'on n'en voit plus vraiment, je veux dire, des gros bouleaux immenses pour fabriquer toutes sortes de cultures comme canot. Nous autres, on a besoin des bouleaux, des gros bouleaux pour fabriquer des canots, des canots à écorce qu'on dit. On prend ça aussi les racines qu'on creuse dans la terre et on ramasse les racines, puis on les coupe en deux, puis on attache avec
2720 ça. On prend toujours avec le cèdre aussi, jumelé avec ça, pour que le canot soit moins lourd, pour que le canot soit léger aussi.

2725 Puis en ce qui concerne aussi pour utiliser la gomme, ça prend une gomme spéciale qui vient d'un arbre. On le voit des fois quand on se promène dans le bois, on le sait, puis on le prépare pour que ça colle sur l'écorce. On peut fabriquer aussi des paniers avec ça, les bouleaux.

2730 Puis en ce qui concerne au niveau de la survie, on parle de l'original, on parle du castor. Il y a d'autres sortes de gibier qu'on peut manger aussi, qu'on peut survivre avec ça, le lynx, le porc-épic, le rat musqué. Puis en ce qui concerne pour les espèces qui volent, les outardes, les perdrix, les canards, dépendamment quelle sorte de canards nous autres on mange. C'est pas tous les canards qu'on va manger, c'est seulement celui qu'on mange le plus souvent qu'on va plus chasser.

2735 Pour avoir une meilleure vie aussi dans une communauté, ça prend la forêt. Si t'as pas de forêt, il y a plus de vie dans la communauté. Parce que nous autres, ça a une signification. Chaque arbre a une signification dans une vie. Si on coupe un arbre, on tue la vie. C'est pour ça que nous autres, quand on nous demande les préoccupations d'une communauté, ça peut être bien large, notre demande. C'est pour ça qu'on essaie de plus voir les deux côtés de la médaille,
2740 soit au niveau de la vie des Autochtones, soit au niveau des besoins de la communauté.

2745 Comme les compagnies forestières, puis les personnes qui pratiquent leurs activités, comme vous autres d'ailleurs vous pratiquez la chasse, la pêche, la trappe, c'est sûr que vous avez besoin d'un territoire où ce que la faune peut vivre, où ce que la faune peut régénérer. Ça prend toujours la faune aussi pour avoir l'économie d'une communauté ou d'une compagnie.

2750 Le dernier point que je pourrais amener, on dépense beaucoup au niveau récréo-touristique dans une communauté comme la nôtre. D'ailleurs, Lac-Simon aussi sont rendus là. Ils ont un document eux autres qu'ils ont préparé, puis c'est sûr qu'il y a un site. Bien, nous autres, de notre côté, aussi on envisage d'avoir un récréo-touristique dans notre communauté.

2755 Puis en ce qui concerne au niveau pour le futur village aussi, la vision est grande pour le futur village. On touche vraiment le site comme tel pour l'administration, puis juste à côté, il y a une zone qu'on appelle le garde-manger, c'est pour la subsistance. Comme d'ailleurs on va présenter le site vendredi, les aires protégées qu'on mentionne, parce que quand on regarde la communauté comme telle, on demande quasiment 25 % du territoire; ailleurs au Québec, c'est 8 %.

2760 **LE PRÉSIDENT :**

Vous voulez dire que vous avez vous-même des propositions d'aires protégées à faire?

2765 **M. CHARLIE PAPTIE :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2770 C'est ça?

M. CHARLIE PAPTIE :

Oui.

2775 **LE PRÉSIDENT :**

2780 D'accord. Quand vous parlez du rôle indispensable de la faune, dans le document du ministère, on parle de concertation avec vous. Si, par exemple, il y avait des espèces menacées, on pense au caribou, par exemple, est-ce que vous êtes prêts à faire des concessions à ce niveau-là sur, par exemple, le prélèvement ou l'utilisation du caribou ou d'autres espèces? Autrement dit, est-ce que la réserve de biodiversité pourrait représenter un empêchement ou des inconvénients pour vous parce qu'elle vous empêcherait de prélever certaines espèces?

2785 **M. CHARLIE PAPTIE :**

2790 D'ailleurs, on a eu déjà une invitation au niveau du ministère qui parlait plus au niveau des aires protégées. Là, nous autres, au niveau... la porte est ouverte. Nous autres, on ferme pas la porte, puis on va regarder la possibilité ou les propositions ou les recommandations, parce qu'on travaille beaucoup là-dessus au niveau des recommandations. Nous autres, d'ailleurs, on fait des recommandations c'est quoi qu'on veut, c'est quoi nos besoins, c'est quoi nos préoccupations. Je pense que ça va acheminer dans les prochains jours.

2795 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, on va avoir une idée de tout ça dans vos documents. Merci beaucoup, monsieur Papatie.

2800 Alors, monsieur Croteau, votre autre question, s'il vous plaît?

M. YVAN CROTEAU :

2805 Ma deuxième question touche le secteur Sabourin. Je l'aurais posée après-demain, mais je ne serai pas disponible à ces audiences-là. La délimitation du lac Sabourin, je trouve qu'elle est limitative pour le troupeau de caribous; la proposition originale était beaucoup plus grande. Puis suite aux ententes avec l'industrie forestière, ils ont convenu du territoire tel qu'il est présenté.

2810 La semaine passée, on est allés en forêt, puis il y a un secteur à proximité de la réserve de biodiversité où il y a des opérations forestières qui sont prévues, qui sont en cours en ce moment. C'est à proximité. Puis moi, je me demandais, j'avais pensé que le ministère des Ressources naturelles n'aurait pas émis de permis avant qu'il y ait eu les consultations publiques, les audiences publiques pour évaluer la possibilité de peut-être agrandir l'aire protégée.

2815 J'aimerais ça voir un peu avec le ministère des Ressources naturelles comment ils gèrent cet élément-là, entre le moment où il y a un territoire de proposé puis celui où il y a une version finale.

LE PRÉSIDENT :

2820 D'accord. Mais juste pour nous aider, pouvez-vous nous expliquer sur la carte où étaient ces opérations.

M. YVAN CROTEAU :

2825 O.K. Si vous voyez, la rivière des Outaouais, c'est la grande rivière qui longe la carte plus au sud.

LE PRÉSIDENT :

2830 Qui est identifiée, oui.

M. YVAN CROTEAU :

2835 Il y a un chemin forestier qui passe à peu près comme ça ici.

LE PRÉSIDENT :

Le chemin Twin?

2840 **M. YVAN CROTEAU :**

2845 Oui, c'est ça. Puis les opérations s'exécutent en ce moment dans cette zone-là ici. C'est les coupes mosaïques qu'il a été planifié d'être exécutées, puis elles sont en train de se faire en ce moment. Puis ce territoire-là, il faisait partie de la version originale de territoire protégé. Moi, je me serais attendu que le ministère aurait attendu.

LE PRÉSIDENT :

2850 On va aller leur demander. Vous nous ferez part de vos attentes peut-être dans une phase ultérieure. Alors, monsieur Desrochers, comment vous gérez ça? Est-ce que ça change quelque chose autour du territoire délimité finalement?

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

2855 Il y a peut-être une sous-question à ça, une question plus large, je dirais, qui est: dans l'ensemble, est-ce que les activités changent en périphérie de l'aire jusqu'au statut final? On comprend qu'il y a quand même une période jusqu'à un maximum de six ans – quatre ans, plus deux ans possible – donc on s'entend sur un certain périmètre et les activités qui étaient en pourtour, de façon générale, se poursuivent.

2860 Plus précisément en fonction du caribou, je laisserais la parole à mon collègue de la Faune qui pourrait vous répondre sur la complémentarité des deux activités: protection du caribou et les activités forestières dans le secteur de Sabourin.

2865 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, monsieur Poirier. Ensuite, j'irai voir le ministère de l'Environnement. Allez-y, monsieur Poirier.

2870 **M. MARIO POIRIER :**

Depuis quelques années, il y avait la compagnie Domtar qui exploitait ce secteur-là. Puis l'ancienne FAPAQ, qui est maintenant Faune Québec, c'est nous autres, on avait un plan d'aménagement qui visait à préserver le caribou dans ce secteur-là. Donc, il y a déjà des
2875 modalités qui visent la préservation explicite du caribou. Mais c'est sûr qu'une aire protégée, c'est un outil de plus pour protéger les troupeaux de caribou.

Cependant, ce qu'on sait, c'est que le caribou, c'est des espèces qui ont des grands domaines vitaux, qui font des grands déplacements. Donc, protéger concrètement tous les
2880 territoires utilisables pour le caribou, on se ramasserait avec une aire protégée qui est très grande. Ça serait peut-être l'outil idéal, mais ça serait peut-être un outil... en tout cas, on aurait quelque chose d'énormément plus grand que ce qu'on a là présentement.

Puis, d'un autre côté, on a développé avec les compagnies forestières une approche qui
2885 permet de maintenir à la fois le caribou, puis qu'on peut intervenir avec des récoltes de bois.

Mais il y a une chose qu'il faut que je vous dise aussi. Il y a un autre biologiste, spécialiste des caribous, qui lui va être aux audiences publiques à Val d'Or pour cette aire protégée là. On s'est séparé le travail un peu, mais en tout cas, ça fait que je peux vous dire, moi, ce que j'en
2890 sais.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Je reviendrai à Val d'Or parce que, effectivement sur les limites, vous
2895 proposez, Faune Québec propose un agrandissement, mais il y a d'autres endroits où on pourrait en voir aussi. Donc, j'attendrai peut-être à Val d'Or et je vous renverrai aux transcriptions de la séance où vous aurez la réponse à votre question. Est-ce que ça va?

M. YVAN CROTEAU :

2900
Merci.

LE PRÉSIDENT :

2905
Merci, monsieur Croteau.

Alors, madame Jacinthe Châteauvert, s'il vous plaît. Bonsoir, madame Châteauvert!

Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :

2910
Bonsoir, monsieur le président! Mon nom est Jacinthe Châteauvert. Je représente le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue. Ma première question va porter sur les installations sanitaires. Je vais poser la question pour les deux projets de réserve. Je

2915 comprends que le représentant de la Ville de Val d'Or n'est pas présent; donc, j'aurai réponse dans le verbatim parce que je ne pourrai pas être là non plus.

2920 Dans les installations sanitaires, on parle des installations qui sont conformes et des installations qui sont réglementaires. Moi, je veux savoir, est-ce qu'il y a une différence entre les deux? Et, si oui, laquelle est-ce?

LE PRÉSIDENT :

On va aller voir le ministère de l'Environnement.

2925 **Mme ÉDITH van de WALLE :**

Je vais juste vérifier le terme «conforme». Je pense qu'on utilisait plutôt le terme «adéquat». Je veux juste retourner au texte.

2930 **Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

Vous utilisez le terme «*installations ne constituant pas une source de pollution ou installations constituant des foyers de pollution occasionnelle ou indirecte.*» Ça, c'est à la page 39 du Vaudray-Joannès.

2935

Mme ÉDITH van de WALLE :

2940 La terminologie utilisée réfère à différentes études qu'on cite dans le document et la plupart des études ont été menées par la Ville. Alors, peut-être que la réponse au niveau de la terminologie pourrait venir là. Une installation conforme est une installation conforme à la réglementation. Une installation adéquate, ça serait plutôt une installation qui n'a pas d'impact sur l'environnement, même si elle ne colle pas tout à fait à la réglementation.

2945 Maintenant, il y aurait peut-être besoin d'aller préciser ça au niveau des études elles-mêmes qui ont été menées par la Ville. C'est une réponse générale.

LE PRÉSIDENT :

2950 Je vais aller voir avec monsieur Turcotte, à votre suggestion, s'il a un complément d'information à apporter sur ces études-là et sur l'état de situation. Monsieur Turcotte.

M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :

2955 Concernant les études qui ont été effectuées, l'étude de 1994 avait été effectuée à l'époque par l'ancienne Municipalité de McWatters qui avait embauché des étudiants, puis eux avaient fait le tour des propriétaires. Et c'est un questionnaire, il n'y avait pas eu de vérification,

les installations n'avaient pas été déterrées pour vérifier si les équipements étaient conformes ou non. Donc, c'était plus, si je pourrais dire, une certaine forme de...

2960 **LE PRÉSIDENT :**

Une appréciation.

M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :

2965

Une appréciation, c'est ça. Donc, il y avait des questions qui étaient posées aux propriétaires en leur demandant c'était quoi leur équipement, de quelle façon il était installé et tout ça. Donc, c'est peut-être pour ça que dans la terminologie, il n'est pas nécessairement écrit «conforme» parce qu'il n'y a pas eu d'évaluation exactement de l'installation en place si, oui ou non, elle répondait exactement au règlement.

2970

LE PRÉSIDENT :

Alors, c'est pour ça qu'on a 0 % pour le réglementaire, parce qu'on ne l'a pas évalué. Par contre, les auteurs de l'étude auraient évalué que 77 % des installations ne constituaient pas une source de pollution. C'est ça qu'on comprend?

2975

M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :

Pour l'année 1994. Pour l'année 1977, moi, je ne connais pas l'étude, puis on indique dans le document que ça avait été fait par le Service de protection de l'environnement du gouvernement, un service qui devait être là à l'époque, j'imagine avant la mise sur pied du ministère.

2980

2985 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va. Est-ce que ça vous éclaire ou vous voulez plus de détails que ça?

Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :

2990

Bien, en 2004, si l'étude a été faite par un questionnaire en 94, donc ce que je comprends, c'est que les chiffres qu'on a là, en tout cas, à mon point de vue, c'est à prendre avec un grain de sel, en posant des questions puis qu'ils ne vérifient pas les installations, ça veut dire qu'en 2004, de quelle façon a été l'étude et d'où proviennent les chiffres?

2995

LE PRÉSIDENT :

On va retourner. On va commencer par monsieur Turcotte. En 2004, est-ce que quand on dit que 80 ou 80 % des installations sont réglementaires, est-ce que c'est sur la base des permis?

3000

M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :

3005 Bien, moi, je vois ce qui est écrit dans le document. J'aurais le goût de relancer la
question au ministère de l'Environnement. Il semble que - dans le texte, on lit - il semble que c'est
suite à des communications personnelles avec l'ancienne inspectrice municipale de la place qui
aurait donné une évaluation selon ses connaissances. Mais effectivement, selon ce qu'elle disait,
dans les années où, elle, elle a émis des permis, il y a eu plusieurs – je n'ai pas le nombre de
nouveaux permis – mais il y a eu plusieurs nouveaux permis pour des installations conformes à ce
3010 moment-là.

LE PRÉSIDENT :

3015 D'accord. Quand dans votre document, on dit à la fin de la page 41:

En 2004, il est estimé qu'environ une dizaine de résidences ne sont toujours pas conformes au Joannès, alors qu'il y en aurait une vingtaine au Vaudray,

3020 puis, là, on réfère à une communication personnelle.

M. FRANÇOIS BRASSARD :

3025 En fait, il faut bien voir qu'on a poussé pour avoir le plus d'information possible et c'est la
meilleure information qu'on a pu avoir à ce moment-ci sur l'évaluation que le monde municipal fait
des installations sanitaires.

LE PRÉSIDENT :

3030 C'est la réponse.

Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :

3035 D'accord. Je réitère la question au niveau du lac Sabourin. Au lac Sabourin, on n'a pas
de tableau résumé qui nous définit des pourcentages. Ce qu'on nous dit dans les éléments
concernant les installations sanitaires, c'est qu'ils ne possèdent aucune information sur le type ou
la conformité des installations septiques, etc. Est-ce qu'il y aurait moyen de savoir pour le secteur
du lac Sabourin un certain pourcentage? Et la question, toujours sur les installations sanitaires,
quand on dit que c'est conforme, quels types d'installations peuvent être acceptées – exemple aux
lacs Vaudray et Joannès – comme installations sanitaires?

3040

LE PRÉSIDENT :

C'est beaucoup de questions, ça. On s'arrêtera après ça. On va aller voir monsieur
Turcotte pour qu'est-ce qui peut être réalisé comme type d'installation, à savoir...

3045

M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :

3050

Ça dépend des cas. On ne peut pas... toutes les installations prévues au règlement peuvent être autorisées dans ces cas-là. Oui, on retrouve beaucoup de sable, mais d'un terrain à l'autre, on peut retrouver des différences de sol. Ce qui est important, c'est le type de sol. Donc, je sais qu'il y a du sable mais qu'il y a certaines couches d'argile aussi quand on creuse. Puis ça varie du lac Joannès jusqu'au sud du lac Vaudray.

3055

LE PRÉSIDENT :

Ça veut dire qu'on peut avoir de tout, de la fosse avec le champ d'épuration classique au filtre à sable hors-sol ou même un lit de tourbe ou...

3060

M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :

3065

En fait, la panoplie d'installations prévues au règlement peuvent se retrouver dans l'aire protégée. Ce que je peux répondre de façon générale, c'est que quand on se retrouve dans le sable, il y a plus de possibilités que dans la plaine argileuse qu'on rencontre habituellement en Abitibi. Et l'efficacité des systèmes est améliorée par rapport à ce qu'on retrouve dans la plaine argileuse. Mais chaque citoyen qui va venir demander un permis, son dossier va être analysé cas par cas. Il a y avoir une visite-terrain pour valider. La nappe phréatique est à quelle hauteur? Si la nappe phréatique est très élevée sur un terrain, on va émettre un permis selon l'équipement qui peut répondre à cette situation-là. Je suis désolé, mais je ne peux pas donner de réponse plus claire que celle-là.

3070

Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :

Merci.

3075

LE PRÉSIDENT :

Ça va? Merci, madame Châteauvert.

3080

Monsieur André Gagnon du Regroupement des locataires des terres publiques, s'il vous plaît. Bonsoir, monsieur Gagnon!

3085

M. ANDRÉ GAGNON :

Bonsoir, monsieur! Moi, c'est plus une contestation que je veux faire qu'une question.

LE PRÉSIDENT :

Vous ne voulez pas attendre la deuxième partie pour faire ça?

3090 **M. ANDRÉ GAGNON :**

Non, parce que la deuxième partie, je vais peut-être être présent en deuxième partie, mais j'y serai peut-être même pas non plus. C'est une question que je demande en fait. Pourquoi que tout à l'heure, quand on a parlé des tables auxquelles des chasseurs et des trappeurs
3095 seraient présents, on n'a pas vu du tout le RLTP qui représente quand même, rien que dans Vaudray et Joannès, je pense, c'est trente ou vingt-neuf abris sommaires. Il n'est pas question du tout que le RLTP pourrait siéger aux tables, qu'il y avait seulement d'écrit: trappeurs et chasseurs. Puis c'est pas directement le...

3100 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, on va aller demander au ministère pourquoi. On va aller poser la question.

3105 **M. ANDRÉ GAGNON :**

S'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT :

3110 S'il vous plaît.

M. VINCENT GERARDIN :

Monsieur le président, la raison, elle n'est peut-être pas très simple, mais enfin, pour
3115 nous, elle nous paraissait simple. En priorité, ce qu'on cherche à avoir sur ce Conseil de conservation, ce sont des gens qui sont directement impliqués dans l'aire protégée, ou alors directement impliqués comme une municipalité, ou directement impliqués comme un villégiateur que je suppose être membre du RLTP. Je fais peut-être une erreur, mais le RLTP est le
3120 Regroupement des locataires mais n'a pas nécessairement tous les locataires membres de son association. Ça, je ne le sais pas. Mais nous, pour nous, on s'est dit deux places pour les villégiateurs et une place pour les chasseurs, ça fait trois places pour des gens qui probablement vivent à l'intérieur et sont probablement très proches du RLTP ou peuvent avoir des contacts faciles avec le RLTP.

3125 Le RLTP, d'une certaine manière, c'est un regroupement de différents villégiateurs dans différentes régions et on s'est dit l'aire protégée -- parce qu'il ne faut pas oublier, c'est une aire protégée qu'on veut voir gérer, évoluer par les gens qui l'habitent mais aussi par les gens qui habitent autour. Donc, évidemment, il n'est pas exclusif aux habitants de la place, mais on avait déjà l'impression malgré tout qu'il y avait probablement trois membres de cette association qui
3130 étaient déjà là.

LE PRÉSIDENT :

3135 Alors, voilà. Ce qu'on vous dit, c'est qu'on vous voit comme une grande organisation qui chapeaute ou qui est étendue à la grandeur de la province et qu'on ne vous associe pas spécifiquement à ce territoire-là. Alors, c'est la réponse. Maintenant, je vous dis, ça va me faire plaisir d'écouter vos propositions lors de la deuxième partie.

M. ANDRÉ GAGNON :

3140 Je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

3145 Avez-vous une autre question?

M. ANDRÉ GAGNON :

3150 Non. Ça serait juste un complément, parce que tout à l'heure, quand vous parliez tout à l'heure, vous disiez le RLTP a fait un mémoire concernant les bateaux sur les lacs, on va dire la force de bateau. Je vous ai entendu parler tout à l'heure. Je ne sais pas si...

LE PRÉSIDENT :

3155 Non, non. J'ai juste parlé de... dans le document, il est question que le RLTP est intéressé à la surveillance des activités dans les aires protégées. Puis c'est une demande qui est mentionnée dans le document, puis j'ai simplement demandé l'avis du ministère de l'Environnement.

3160 **M. ANDRÉ GAGNON :**

On fera un mémoire, puis on posera nos autres questions.

LE PRÉSIDENT :

3165 Ça va me faire plaisir. Merci, monsieur Gagnon.

Monsieur Laurent Guertin, s'il vous plaît. Bonsoir, monsieur Guertin!

3170 **M. LAURENT GUERTIN :**

3175 Je suis dans la catégorie de villégiateurs depuis maintenant près de 47 ans au lac Vaudray. Alors, je fréquente les lieux depuis que j'ai approximativement 11 ans. C'est-à-dire que j'ai fréquenté le lac Vaudray alors qu'il n'y avait aucune restriction sur la capacité des moteurs sur les bateaux, il n'y avait aucune restriction sur la circulation nautique sur le lac Vaudray.

J'aimerais savoir, de ceux qui ont conçu le projet, quelles sont les raisons pour lesquelles on veut limiter à 30 chevaux-vapeur et on veut limiter l'usage des motomarines. Quelles sont les raisons qui poussent ces personnes-là à vouloir imposer ça aux résidents.

3180

LE PRÉSIDENT :

Alors, on va demander au ministère de l'Environnement.

3185

M. LAURENT GUERTIN :

Je dois vous dire que je sais probablement la réponse, mais je veux avoir la réponse de leur part.

3190

M. FRANÇOIS BRASSARD :

Monsieur le président, il faut bien voir que la densité d'utilisation a probablement augmenté beaucoup depuis 47 ans sur ce lac-là. Et pourquoi on a ces préoccupations-là? Il faut bien dire que c'est une préoccupation qu'on a et qu'on pense importante, parce que les bateaux à moteur créent de la pollution de l'eau, et les bateaux à moteur et motomarines peuvent entraîner une érosion importante des rives et un dérangement de la faune. Alors, ces trois axes-là sont des préoccupations.

3195

Par contre, on n'en fait pas un enjeu majeur dans Vaudray et Joannès. C'est un questionnement qu'on a sur ces pratiques-là et on souhaiterait bien avoir l'avis de la population sur ça pour voir si ces préoccupations-là sont bien fondées. Et, en fait, on propose, parce qu'on sait quand même que ces activités motorisées là ont des impacts sur l'environnement, et on propose d'utiliser des moteurs qui ont moins d'impact et des embarcations qui ont moins d'impact sur le milieu aquatique.

3200

3205

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que, monsieur Brassard, est-ce que si le Conseil de conservation, par exemple, recommandait le maintien des activités telles quelles, vous seriez prêts à l'entériner?

3210

M. FRANÇOIS BRASSARD :

Bien, notre principe est toujours le même. Si on a une démonstration claire – et c'est ce qu'on aimerait avoir – que ces activités-là qui utilisent des moteurs puissants, incluant les motomarines, n'ont pas d'impact significatif sur la biodiversité, précisément sur le milieu aquatique, oui, on serait d'accord avec le maintien et la poursuite de ces activités-là. Alors, on l'a émis vraiment, monsieur le président, en termes de préoccupation qu'on aimerait soulever au public.

3215

3220 **M. LAURENT GUERTIN :**

Ça m'amène à ma deuxième question.

3225 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y, monsieur Guertin.

M. LAURENT GUERTIN :

3230 Alors, si je comprends bien la réponse, on estime que la circulation a probablement augmenté depuis les derniers 40 ans, 45 ans, qu'il y a la pollution de l'eau, qu'il y a érosion des berges, que l'activité a un impact sur l'environnement. Alors, c'est les motifs qu'on nous impose.

3235 Je voudrais savoir si ceux qui ont conçu le projet se sont présentés sur les lieux, par une belle fin de semaine d'été, pour savoir s'ils ont été en mesure d'évaluer la quantité de bateaux qui circulent sur ces plans d'eau là et, en plus, de savoir la force des moteurs des bateaux qui ont circulé. Pour savoir effectivement s'il y a eu...

3240 **LE PRÉSIDENT :**

Vous voulez savoir s'il y a eu une évaluation...

M. LAURENT GUERTIN :

3245 S'il y a eu une évaluation.

LE PRÉSIDENT :

... de la quantité...

3250

M. LAURENT GUERTIN :

3255 Parce que c'est beau dire: «Il y a une augmentation de la circulation, ça cause la pollution de l'eau, ça cause l'érosion des berges», mais sur quoi peut-on se fonder pour en arriver à une telle conclusion, si on ne s'est pas présenté sur les lieux, si on ne sait pas quel est le nombre de bateaux qui circulent sur ces plans d'eau là.

LE PRÉSIDENT :

3260 En fait, ce que vous faites là, c'est que vous renvoyez le fardeau de la preuve à monsieur Brassard. Alors, on va aller le consulter à cet égard.

M. LAURENT GUERTIN :

3265 C'était peut-être quelque chose que je voulais ajouter, je pense que lorsqu'on veut imposer des limites à des activités qui sont exercées depuis de nombreuses années, ce n'est pas aux résidents à faire la preuve que c'est dommageable, mais c'est peut-être à ceux qui veulent imposer les limites.

3270 **LE PRÉSIDENT :**

 Allez-y. Là, vous êtes dans la deuxième partie.

M. LAURENT GUERTIN :

3275 Très bien.

LE PRÉSIDENT :

3280 Alors, monsieur Brassard, je ne sais pas si c'est vous qui allez...

M. FRANÇOIS BRASSARD :

3285 Oui, oui, tout à fait. Monsieur le président, je trouve que la question est très bonne et nous, je le répète, c'est une préoccupation qu'on a, qu'on cherche à valider. Les estimations qu'on a – et ce n'est pas toujours facile d'avoir des chiffres là-dessus précis – les estimations qu'on a en termes de circulation motorisée sont autour d'au moins une embarcation motorisée par villégiateur. C'est ce qu'on a eu comme estimation. Mais je vous avoue que, en effet, ça prendrait peut-être une étude scientifique pour en arriver à des conclusions comme...

3290 **LE PRÉSIDENT :**

 Elle vient d'où l'estimation, monsieur Brassard?

3295 **M. FRANÇOIS BRASSARD :**

 C'est des consultations qui ont été faites auprès de l'Association des villégiateurs de Vaudray.

3300 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Mais il n'y a pas eu d'inventaire?

3305 **M. FRANÇOIS BRASSARD :**

Non. C'est une estimation.

LE PRÉSIDENT :

3310 Alors, voilà.

M. LAURENT GUERTIN :

3315 En tout cas, c'est de valeur que je suis limité à ma question parce que je pourrais passer un commentaire.

LE PRÉSIDENT :

3320 Non, mais ça va me faire plaisir d'entendre tous vos commentaires en deuxième partie.

M. LAURENT GUERTIN :

Très bien.

3325 **LE PRÉSIDENT :**

Sinon, on part dans un débat, puis on ne s'en sort pas.

M. LAURENT GUERTIN :

3330 Je reviendrai demain.

LE PRÉSIDENT :

3335 D'accord. Merci, monsieur Guertin.

M. LAURENT GUERTIN :

3340 Merci.

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'ai ici monsieur Louis Jourdain, s'il vous plaît. Bonsoir, monsieur Jourdain!

3345 **M. LOUIS JOURDAIN :**

Bonsoir! Moi, je suis résidant du secteur du lac Vaudray.

3350 **LE PRÉSIDENT :**

Oui?

M. LOUIS JOURDAIN :

3355 Une des questions que je veux poser, c'est concernant le bois de coupe pour le chauffage domestique. Dans le plan d'action, c'est mentionné qu'il y a environ 300 cordes de bois qui se coupent pour les résidants, puis on peut en mettre peut-être une centaine d'autres qui seraient peut-être coupées illégalement, si on y va arbitrairement.

3360 J'aimerais ça savoir s'il y a eu une évaluation du potentiel au niveau du bois de chauffage pour le secteur est, qui est le plus accessible, advenant le cas où il y aurait une permission de couper du bois de chauffage dans l'aire protégée qui est demandée présentement. Je ne sais pas si du point de vue temporel, s'il y a une estimation qui a été faite.

3365 **LE PRÉSIDENT :**

Ce que vous voulez savoir, c'est s'il y a dans le secteur est, où il y a eu des coupes plus ou moins récentes, un approvisionnement suffisant pour autoriser le prélèvement de bois de chauffage à plus ou moins long terme pour les riverains.

3370

M. LOUIS JOURDAIN :

Oui, exactement.

3375 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça?

M. LOUIS JOURDAIN :

3380

Ou si disons qu'il se couperait 400 cordes de bois par année, strictement pour les résidants des deux lacs, je veux dire, on pourrait en avoir pour combien de temps juste dans l'aire protégée.

3385 **LE PRÉSIDENT :**

On va aller voir monsieur Desrochers, qui va probablement nous renvoyer à monsieur Bouzid.

3390 **M. IMED BOUZID :**

Présentement, il n'y a pas eu d'évaluation du potentiel de bois de chauffage à l'intérieur de l'aire sous étude. Ce qui a été fait dernièrement, c'est plutôt à l'extérieur. On parle du secteur que je parlais tantôt, lac Bigas. Puis il y en a une couple d'autres secteurs qui sont à l'étude
3395 présentement, mais ils sont à l'extérieur, pour bien répondre à votre question.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bouzid, quels sont les éléments qui font que vous ne voulez pas ouvrir l'est, le
3400 secteur à l'est de l'esker à cette coupe-là? Vous nous avez dit tantôt que vous essayiez, il y a certains écosystèmes forestiers que vous essayiez de préserver et vous préférez qu'on coupe dans des forêts dégradées, si j'ai bien compris votre réponse plus tôt en soirée.

D'abord, quel est l'état de la forêt dans le secteur est de la réserve? Parce qu'elle a quand
3405 même été affectée par... c'est peut-être la partie la plus affectée par des coupes relativement récentes. Qu'est-ce que vous protégez dans cette partie-là du territoire? Qu'est-ce qu'il faut protéger, qui fait qu'on doit aller couper à l'extérieur?

M. IMED BOUZID :

3410 C'est plus, je dirais, de se trouver un secteur qui est quand même grand pour prélever continuellement un certain volume. On peut trouver des peuplements où est-ce qu'on peut aller chercher quelques hectares ici et là, mais ça ne peut pas être ouvert d'une façon plus commerciale, je dirais, pour les villégiateurs.

3415 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'on doit comprendre, pour répondre à la question de monsieur Jourdain, que dans la partie est de la réserve, il n'y a pas assez de bouleau, parce qu'essentiellement c'est lui
3420 qui est récolté, pour assurer un approvisionnement à long terme aux villégiateurs des deux lacs? Est-ce que c'est ça que vous nous dites ou je tire des conclusions trop vite?

M. IMED BOUZID :

3425 Bien, on peut arriver à cette conclusion-là, mais j'ai pas d'évaluation à déposer pour appuyer ça. C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

3430 Est-ce que c'est quelque chose qui est difficile à faire?

M. IMED BOUZID :

3435 Non, c'est pas difficile à faire. Je peux arriver d'ici le mois d'octobre, la prochaine rencontre, je pense, vous avez dit tantôt...

LE PRÉSIDENT :

3440 Il faudrait avant pour que les gens aient le temps de l'utiliser pour préparer leur mémoire. Ça serait une démonstration, ça serait au moins un élément sur lequel les gens pourraient se baser pour préparer leur mémoire. Est-ce que c'est possible d'avoir cette estimation-là?

M. IMED BOUZID :

3445 Oui.

LE PRÉSIDENT :

3450 Merci, monsieur Bouzid.
Alors, on va le faire. C'est-à-dire, le ministère va le faire.

M. LOUIS JOURDAIN :

3455 D'accord. Même, je suis surpris que ça n'ait pas ressorti avant, parce que ça a toujours été un des points qui a été amené le plus souvent lorsqu'on parlait de restriction du territoire.

3460 Puis ma deuxième question, c'est une question qui est beaucoup plus large, si on peut dire. C'est que je me demande si on a envisagé vraiment un plan de suivi? Parce que la particularité qu'on a de cette aire protégée là, c'est qu'elle est fortement habitée. Et puis les répercussions au niveau environnemental sont souvent strictement de source humaine. Puis je me demandais s'il va y avoir ou si ça a commencé à être envisagé un suivi de l'état de la biodiversité, à savoir y a-t-il dégradation selon les modalités vers lesquelles on va s'engager? Va-t-il y avoir amélioration? Exemple, s'il y a dégradation au bout de cinq ans, puis que les membres de différents secteurs s'aperçoivent que c'est difficile de maintenir le statut de réserve de biodiversité, sur quoi qu'ils vont se baser pour dire que ça peut demeurer sur ce statut-là?

LE PRÉSIDENT :

3470 Je pense que je comprends votre question mais qu'est-ce qui vous fait peur au niveau de la dégradation? Ça nous aiderait peut-être à cibler pour aller voir le ministère de l'Environnement.

M. LOUIS JOURDAIN :

3475 Bien, c'est certain qu'au niveau – c'est revenu quelques fois aujourd'hui – c'est au niveau de la dégradation des plans d'eau. Ça, c'est une des premières des choses, parce que je ne pense pas que... au niveau forestier, tout ça, les activités vont demeurer passablement les mêmes dans les années qui vont suivre. Donc, il ne devrait pas y avoir plus de dégradation vraiment qu'il y en a eu là. C'est principalement que je pense au niveau lacustre, puis au niveau des différents cours d'eau.

3480

LE PRÉSIDENT :

Vous voulez savoir comment le suivi de ces éléments-là va être effectué.

3485

M. LOUIS JOURDAIN :

Oui. S'il y a eu un plan d'envisagé. Parce que la biodiversité, c'est un élément qui est large, qui est difficile à évaluer si la diversité est toujours – excusez le terme – aussi bien diversifiée qu'elle l'est présentement.

3490

LE PRÉSIDENT :

Je pense que j'ai compris. Alors, on va aller voir le ministère de l'Environnement, madame van de Walle, s'il vous plaît.

3495

Mme ÉDITH van de WALLE :

3500 C'est dans le mandat du ministère – on l'a présenté aussi en présentation – d'effectuer le suivi de la biodiversité. Actuellement, non, il n'y a pas de proposition de suivi qui est sur la table. En fait, il est peut-être un peu tôt pour le faire, on voudrait faire ça en concertation avec le Conseil de conservation et de mise en valeur. Selon nous, c'est des choses qui doivent être discutées et regardées. Donc, le Conseil de conservation serait mis à contribution.

3505 Mais c'est prévu, mais de façon plus précise ou plus détaillée, on n'est pas du tout à cette étape-là pour le moment.

LE PRÉSIDENT :

3510 Peut-être pour ajouter à la question de monsieur Jourdain, est-ce que, en premier lieu, il n'y aurait peut-être pas lieu de la caractériser, cette diversité-là, avant de commencer à la suivre? Est-ce qu'il n'y a pas un certain travail à faire déjà pour avoir un état de la situation?

M. VINCENT GERARDIN :

3515 C'est tout à fait exact. Je pense qu'une des premières étapes, ça va être de savoir quel est le point zéro, le point de départ. On a vu tout à l'heure qu'on avait déjà un premier niveau de cadre écologique, qui nous permet au moins de découper les écosystèmes différents à l'intérieur de l'aire protégée, ce qu'on a généralement pour toutes les aires protégées qu'on propose.

3520 Maintenant, les étapes se succèdent les unes après les autres. Actuellement, on est dans l'étape de proposition d'une aire protégée, enfin une proposition de modèle de gestion. On dit dedans: «Il va falloir qu'il y ait un suivi.» Si on veut un suivi, il faut avoir un état au temps zéro et ensuite un état -- et il y a des méthodes relativement, enfin assez nombreuses pour d'abord bien définir ce qu'est la biodiversité, ce qu'on veut mesurer et voir quels moyens on peut utiliser
3525 pour le faire, à quel rythme et tout ça.

Mais pour l'instant, c'est quelque chose qu'on voit un peu plus tard, une fois qu'on aura créé l'aire protégée d'une manière définitive.

3530 **M. LOUIS JOURDAIN :**

On va attendre. C'est bien.

LE PRÉSIDENT :

3535 Merci, monsieur Jourdain.

M. LOUIS JOURDAIN :

3540 Merci.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Jacques Landry. Il a quitté?
3545 Monsieur Daniel Bernard. Bonsoir, monsieur Bernard!

M. DANIEL BERNARD :

3550 Bonsoir, monsieur le président! Salutations à vous-même et à toutes les personnes ici présentes. Je vais faire une intervention mais j'ai deux questions que j'aimerais poser.

J'ai entendu beaucoup d'intervenants ce soir, il y a quand même des inquiétudes, je dirais, au niveau éventuellement des limitations qui pourraient être mises en place, si on parle des hors-bord entre autres, mais également des restrictions. Et une des questions que je me demandais, parce que souvent dans ce secteur-là entre autres, les gens qui habitent, ils ont des
3555 moyens, je dirais, financiers différents. S'il y a des limitations qui peuvent être mises, par

exemple, au niveau des hors-bord, ça risque d'amener peut-être des pertes financières ou demander éventuellement, selon la mise en place des restrictions, des investissements des personnes.

3560

Alors, moi, je me demandais, est-ce que éventuellement le promoteur envisage mettre en place soit des mesures transitoires ou des périodes transitoires assez longues pour permettre aux gens de faire des transitions, surtout pour éviter des irritants et éviter aussi des pénalités aux résidents actuels qui vont vivre dans l'aire protégée.

3565

LE PRÉSIDENT :

On va aller voir le ministère de l'Environnement. Je ne suis pas sûr que j'ai saisi tout à fait le fond de la question. Madame van de Walle?

3570

M. DANIEL BERNARD :

Bien, souvent, quand il y a des cas comme ça, puis que les gouvernements changent les législations, les gens qui sont en place sont souvent touchés soit financièrement ou par des limitations. Puis s'ils sont touchés financièrement ou qu'il y a des limitations, il va falloir, selon moi, des périodes de transition assez longues s'il y a des changements de législation dans l'aire protégée au niveau réglementaire.

3575

Alors, est-ce qu'on entrevoit laisser des périodes de transition assez longues aux gens ou éventuellement des compensations.

3580

LE PRÉSIDENT :

Ça va.

3585

Mme ÉDITH van de WALLE :

Oui. En fait, la période de transition, c'est tout à fait ce qu'a prévu le ministère de l'Environnement. Dans le fond, ce qu'on arrive comme proposition, c'est de déposer une proposition au niveau des restrictions. C'est ce qu'on propose, on veut avoir une réaction là-dessus. Est-ce que les gens sont prêts à aller vers des restrictions. Donc, une fois où on est prêts à aller vers des restrictions, maintenant il faut se poser la question: comment on va en arriver à là.

3590

Donc, je pense qu'il y a toute une étape, et ce qu'on privilégie, c'est certainement pas des moyens coercitifs. Ce qu'on privilégie vraiment, c'est l'adhésion à ces mesures-là. Et pour l'adhésion, je pense qu'il y a besoin des mesures transitoires pour que ça puisse s'appliquer.

3595

Donc, oui, on a réfléchi à ça et c'est vraiment dans le sens d'en arriver vers cet objectif-là. Et la première façon de le faire, c'est par une adhésion à cette proposition-là.

3600

LE PRÉSIDENT :

3605 Et advenant le cas que vous ayez des difficultés à l'obtenir, que va-t-il se passer? Ça peut arriver qu'on vous dise non. «Non, on ne peut pas, point.»

Mme ÉDITH van de WALLE :

3610 L'objectif – je vais revenir toujours à l'objectif qu'on a derrière ça – c'est d'assurer donc la protection de la biodiversité, la qualité des plans d'eau et, sous-entendu à ça, c'est une quiétude d'un milieu protégé. On est dans un milieu naturel, un milieu où il y a une certaine quiétude.

3615 On n'envisageait pas d'aller vers des mesures coercitives parce que c'est une réserve qu'on veut faire en concertation avec les résidents et les utilisateurs. Donc, ce n'est pas vers ça qu'on se penche. Et l'avenue que vous apportez, c'est beaucoup plus de prendre le temps de sensibiliser et prendre le temps d'implanter cette nouvelle mesure-là. Ça répond à votre question, monsieur le président?

LE PRÉSIDENT :

3620 Bien, je vais aller vérifier avec monsieur Bernard si ça va.

M. DANIEL BERNARD :

3625 Oui. Bien, je suis content d'entendre la réponse, parce qu'effectivement, puis ça m'amène un peu à mon point d'intervention avant la question, c'était par rapport au sentiment d'appartenance. Effectivement, je pense que cette réponse-là cadre vers le sentiment d'appartenance. Puis c'est pour ça, moi, si je peux faire une suggestion, au niveau du Conseil de conservation – c'est parce que je risque d'être absent mais juste à la prochaine – mais juste au
3630 Conseil de conservation, une suggestion, c'est d'y aller par un Conseil de conservation au moins par MRC. Parce que je veux dire, à cette époque-là, c'est que la législation municipale est différente souvent d'une MRC à l'autre.

3635 Deuxièmement, une chose importante pour notre territoire, c'est la réalité autochtone qui est différente à la grandeur du territoire. Donc, advenant d'autres aires protégées, la réalité autochtone est différente, puis il faut tenir compte de ça dans le Conseil de conservation.

LE PRÉSIDENT :

3640 Vous anticipez le questionnement. C'est parce que comme je l'ai dit à tout le monde, je vais me faire un plaisir de lire ou de recevoir votre mémoire, mais là vous êtes en train d'anticiper le déroulement de l'audience.

M. DANIEL BERNARD :

3645

Non, O.K., c'est une suggestion, parce que je connais bien la dimension du territoire. Une dernière question que je voulais savoir, concernant le lac Vaudray et Joannès, c'est un esker comme on parle. On parle beaucoup des ressources naturelles, mines et forêt, mais au niveau des ressources hydriques, est-ce qu'il y a des mesures particulières étant donné que la connaissance de l'esker est peut-être pas appropriée, pour éventuellement, quand on parle d'industrie de pompage d'eau, est-ce que ça pourrait avoir un impact sur l'esker proprement dit et l'environnement de biodiversité?

3650

LE PRÉSIDENT :

3655

D'accord. On va la découper en plusieurs morceaux. On nous dit dans le document d'ailleurs que ça représente un bon potentiel d'exploitation, puis que ça a été convoité par divers intervenants. Est-ce qu'on peut avoir juste une idée de qui ou qu'est-ce qui aurait pu se passer ou quelle était l'ampleur des prélèvements prévus?

3660

M. FRANÇOIS BRASSARD :

On parle dans le document plutôt d'une consommation domestique qui se fait actuellement sur l'esker de Vaudray et Joannès. Par contre, on n'a pas d'estimation d'un potentiel de plus grande exploitation. On n'a pas rencontré ça dans la littérature.

3665

LE PRÉSIDENT :

On nous dit que c'est un bon potentiel convoité par divers intervenants. Alors, je voulais juste savoir à qui vous pensiez.

3670

M. FRANÇOIS BRASSARD :

On parle d'un potentiel domestique.

3675

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Cette précision faite, est-ce que des activités de prélèvement ou de pompage autres que domestiques seraient permises, advenant le cas qu'on attribue un statut de réserve de biodiversité?

3680

Mme ÉDITH van de WALLE :

Les activités commerciales d'exploitation sont interdites dans une réserve de biodiversité. Donc, ce ne serait pas possible de faire l'exploitation de la ressource eau de l'esker, dans le cas de la réserve.

3685

LE PRÉSIDENT :

3690 Et pour ce qui est du maintien de la ressource, de ce que je comprends du document, l'approvisionnement est amplement suffisant pour un usage résidentiel. Est-ce que je me trompe? Est-ce qu'il y aurait lieu de prévoir un suivi ou de s'assurer d'une certaine manière de la pérennité de la ressource? Est-ce que c'est ça que vous vouliez savoir?

3695 **M. DANIEL BERNARD :**

Surtout quand on connaît l'environnement d'un esker, c'est surtout connaître la limite nord. Quelqu'un, une usine pourrait-elle aller s'installer à la limite nord, puis à ce moment-là, si elle pompe l'eau, quand même que l'esker est connecté, c'est un grand environnement, est-ce que ça pourrait avoir des impacts?

3700 **LE PRÉSIDENT :**

Ça couperait l'approvisionnement à l'aval dans la réserve. Alors?

3705

Mme ÉDITH van de WALLE :

Même les exploitations à l'extérieur de la réserve de biodiversité devront obtenir une autorisation du ministère de l'Environnement, une autorisation de captage. Et dans ces autorisations-là, on regarde le rayon d'influence de ces puits de captage là.

3710

Donc, évidemment, ça va être une question qui va être regardée très certainement, même si l'exploitation a lieu sur le même esker, à l'extérieur de la réserve, dans le cadre d'un permis pour cette exploitation-là qui est prévu dans la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

3715

LE PRÉSIDENT :

Cette autorisation-là vise à s'assurer que si un tel événement survenait, il n'aurait pas d'effet négatif à l'aval. C'est ce qu'on comprend? Ou qu'il soit fait de façon à ce qu'il ne nuise pas aux utilisateurs situés à l'aval sur l'esker.

3720

Mme ÉDITH van de WALLE :

C'est ça. Et de toute façon, même en dehors d'une aire protégée, c'est une obligation.

3725

M. DANIEL BERNARD :

Parfait.

3730 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que ça va?

3735 **M. DANIEL BERNARD :**

Oui, très bien. Merci, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

3740 Merci, monsieur Bernard.

Alors, monsieur Michel Dubé. Rebonsoir, monsieur Dubé!

3745 **M. MICHEL DUBÉ :**

Rebonsoir, monsieur le président! Ma question concerne, c'est parce qu'on parle d'aires protégées et de biodiversité depuis tantôt. On parle beaucoup des irritants de cette protection-là d'un territoire donné.

3750 J'aimerais poser la question au promoteur de façon à ce qu'il nous explique un peu l'importance et les raisons pour lesquelles cette question de la biodiversité a été discutée à Rio en 92 et pourquoi que, au niveau mondial, on a décidé de protéger un certain pourcentage de territoire? C'est quoi l'importance de protéger un certain pourcentage de territoire?

3755 Donc, au niveau mondial, il doit y avoir des raisons intelligentes. Comment ça se fait? Et que nous, on en est juste à actuellement à peine 5 %. C'est quoi l'importance pour une population, pour un territoire? Qu'est-ce que ça vient faire cette biodiversité-là et cette protection-là? Donc, j'aimerais avoir les raisons à la fois qui ont été données au niveau mondial et donc qui devraient normalement s'appliquer à nous ici aussi.

3760

LE PRÉSIDENT :

Pourquoi on doit mettre de côté des portions de territoire.

3765 **M. MICHEL DUBÉ :**

Oui, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

3770

Puis pourquoi ces quantités-là.

M. MICHEL DUBÉ :

3775 Quitte à ce qu'il y ait des irritants.

LE PRÉSIDENT :

3780 Alors, je ne sais pas qui... Monsieur Gerardin.

M. VINCENT GERARDIN :

3785 Je vais essayer de... De toute façon, je serais incapable d'être magistral, parce que c'est des questions profondes, importantes et intéressantes, mais comme ça, dans une audience, on s'attend à des questions quelques fois plus terre à terre, on est contents d'avoir des bonnes questions comme ça. Je ne dis pas que les autres sont mauvaises, mais je veux dire des questions qui nous obligent à revenir un peu sur ce qu'on a lu et ce qu'on a compris de l'évolution de la réflexion de l'humanité et des humains sur le devenir de leur planète, parce que c'est ça qui est la question de base.

3790 Madame Brundtland, l'ex-première ministre de la Norvège, a présidé une commission d'étude sur le développement de la planète et a abouti avec ce concept de développement durable fin des années 80 et a fait ressortir, comme énormément d'auteurs dans le monde depuis au moins une trentaine d'années, une vingtaine d'années plus particulièrement, l'importance pour la survie de l'humanité, enfin notre survie, des ressources naturelles et de leur possibilité de se maintenir et de se régénérer.

3800 De nombreux articles, de nombreuses preuves scientifiques partout parlent de la disparition régulière des espèces et à un taux très alarmant depuis les cent dernières années. C'est évident, cette réflexion que tout le monde connaît, j'apprends rien à personne, c'est un grand argument global et, le problème, on ne peut pas dire qu'il est le même partout.

3805 Mais on a toujours une tendance à vouloir taper sur le Brésil, taper sur les pays tropicaux, qui sont des pays généralement qui ont beaucoup de mal à vivre et à se tirer de leur situation politique et d'hégémonie étrangère. C'est vrai qu'il y a une immense biodiversité dans ces pays-là. C'est vrai qu'il y a aussi beaucoup de communautés qui utilisent cette biodiversité, mais tout à l'heure, on a eu monsieur Papatie qui a parlé de cette préoccupation chez eux de conserver une certaine biodiversité pour leur usage.

3810 Donc, la biodiversité, c'est aussi la base de notre industrie. C'est aussi la base de l'industrie forestière. S'il n'y avait pas de biodiversité, on n'aurait qu'une espèce d'arbre, la moindre maladie ferait disparaître ou le moindre feu ferait disparaître cette espèce-là.

3815 La biodiversité, en fait, la diversité, c'est la survie. C'est la vie. La monoculture, la monoproduction -- puis là je radote, mais tout le monde sait ça que c'est essentiel. Et c'est essentiel pour nous, mais c'est essentiel pour les générations futures. On a une tendance dans

notre période, dans notre siècle dernier et dans celui qu'on est en train d'entamer, de se considérer comme les propriétaires de l'ensemble des ressources vivantes et minérales pour toutes les générations qui sont à venir.

3820

Or, et là c'est une valeur morale, mais je pense qu'elle est partagée par tout le monde, les ressources actuelles, les ressources naturelles ne sont pas notre bien et notre propriété et devraient être protégées, au moins certains échantillons devraient être protégés pour les générations futures.

3825

Et donc, là j'ai fait le tour un peu, mais je ne sais pas, monsieur le président, jusqu'où on doit aller dans ce genre de discours qui est nécessaire de rappeler. Moi, je pense que cette question est intéressante parce qu'elle est au coeur du projet qu'on a actuellement, d'être capable de garder pour nos enfants et pour les générations futures, de garder dans la région Abitibi-Témiscamingue, pour le prendre juste dans une région plus resserrée, des échantillons naturels de ce qu'est et de la manière dont vivent et croissent les écosystèmes, d'avoir des zones témoins de l'évolution du reste de la biodiversité sous aménagement – je ne parle pas d'exploitation brutale – de sous aménagement.

3830

3835

Quand on fait de l'agriculture, on a modifié d'une manière considérable, pour vivre, donc il était nécessaire d'en faire. Quand on coupe du papier -- quand on coupe des arbres, on fait du papier dont même les écologistes se servent. Donc, ça est tout à fait évident, mais on a besoin de conserver ces éléments pour un suivi de la biodiversité, pour également quelques fois des banques génétiques pour garder des pools d'espèces qui vont peut-être un jour nous permettre de restaurer des forêts ou de restaurer des environnements, pour garder des lieux pour les trappeurs, pour les chasseurs, pour les pêcheurs où il n'y a à peu près que la nature dans son évolution naturelle qui offre un abri. Quelques fois c'est un abri ou quelques fois c'est une pouponnière.

3840

3845

Donc, il y a énormément de raisons qui font que la conservation de la biodiversité est devenue dans le monde entier – ce n'est pas au Québec, c'est dans le monde entier, dans tous les pays – et les plus pauvres font des efforts plus importants que ce que le Québec avait fait jusqu'à il y a quelques années, enfin jusqu'à il y a deux ans à peu près.

LE PRÉSIDENT :

3850

Mais pourquoi, monsieur Gerardin, pourquoi 8, pourquoi 10, pourquoi 12 %. Je pense que la question de monsieur Dubé était dans ces eaux-là.

M. VINCENT GERARDIN :

3855

Je ne sais pas si c'était vraiment ça la question. C'était ça la question? Mais je peux répondre à ça, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

3860

Mais c'est une partie de la question.

M. VINCENT GERARDIN :

3865

Il y a eu plein de chiffres qui sont avancés et tout le monde les avance avec autant de bonne foi. Ça va jusqu'à 25 %. 8 %, c'est un minimum. Je ne crois pas trahir l'esprit du ministre actuel de l'Environnement, monsieur Mulcair, qui a dit publiquement plusieurs fois: «Nous voulons atteindre 8 %, mais nous voulons aller plus loin après.»

3870

Alors, pourquoi 8, pourquoi 12 et tout? Là, les règles mathématiques ne sont pas très fortes pour arriver à justifier un pourcentage et un autre. Et je vous dirais personnellement – ce n'est pas la position du ministère de l'Environnement – que ma première préoccupation comme responsable à Québec du service des aires protégées, c'est d'avoir une bonne représentativité avant d'avoir un gros pourcentage, c'est-à-dire d'avoir un réseau de qualité.

3875

Et même si partout on n'atteint pas 8 % ou 9 %, qu'ensemble on puisse dire avec fierté que... en fait, quelqu'un qui se promènerait dans tout le réseau des aires protégées, le nôtre, les parcs, les réserves écologiques, les habitats fauniques, parce qu'il n'y a pas que les nôtres, se dirait en ayant fait le tour: «Je connais toute l'écologie du Québec.» Et donc, est-ce que ça doit être très grand? Ça, c'est une autre paire de manches pour laquelle je n'ai pas de réponse très claire.

3880

LE PRÉSIDENT :

3885

Ça va, monsieur Dubé?

M. MICHEL DUBÉ :

Merci, monsieur le président.

3890

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Dubé.

3895

Je vais revenir vous voir, monsieur Gerardin, là-dessus probablement demain, mais là je vais faire passer deux personnes encore.

Alors, j'appellerais monsieur Pierre Monfette, s'il vous plaît. Bonsoir, monsieur Monfette!

3900 **M. PIERRE MONFETTE :**

Bonsoir! Pierre Monfette, Ville de Rouyn-Noranda. Des questions plus terre à terre. Comme toute bonne Ville, nous avons des responsabilités au niveau de l'entretien des routes. Là, vous nous laissez la voie principale et quelques embranchements, donc qui représente à peu près 25 kilomètres.

3905

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Monfette, vous m'adressez la question. On est tous fatigués.

3910

M. PIERRE MONFETTE :

Oui. Est-ce que la Ville va être assujettie à certaines limitations, à certaines règles concernant le déneigement, le sablage, l'épandage. Est-ce que nous devons considérer d'ajuster nos contrats à nos entrepreneurs?

3915

LE PRÉSIDENT :

Pour être conformes aux pratiques qui seraient en vigueur sur la réserve.

3920

M. PIERRE MONFETTE :

Exact.

3925

LE PRÉSIDENT :

Alors, madame van de Walle, s'il vous plaît.

Mme ÉDITH van de WALLE :

3930

En fait, la première réponse, c'est de dire que les voies routières, les terrains, les corridors énergie, c'est la même chose, on a proposé d'exclure ces bandes de terrain là de l'application de la loi proprement dite, justement pour permettre une gestion et ne pas intervenir dans la gestion quotidienne de ces endroits-là, notamment l'entretien des chemins.

3935

Advenant qu'il y ait des problèmes particuliers, des problématiques particulières qui ressortent de ça, je pense qu'il pourrait y avoir des discussions et en venir à une entente sur des types de modalités particulières, mais ça, ça serait vraiment dans le cas où on a des effets ou des impacts qui sont rapportés. Mais dans un premier temps, je pense qu'on exclut ces aires-là justement pour maintenir la façon de procéder actuelle.

3940

LE PRÉSIDENT :

3945 Mais prenons un cas concret: l'épandage de sel. Bon, vous excluez la superficie. Elle est quand même au coeur de la réserve. Vous exprimez des préoccupations quant à l'usage du sel sur la route. Comment on compose avec ça? Parce que, a priori, non, ça ne devrait pas changer les pratiques de la Ville, mais à ce stade-ci, vous exprimez déjà des préoccupations. Alors, est-ce que...

3950 **Mme ÉDITH van de WALLE :**

3955 On a effectivement souligné qu'il y a certains impacts à ça, et quand on se réfère ailleurs sur d'autres territoires, il y a certaines routes où on interdit l'usage de sel. Quand on prend la route vers Montréal, on le constate. Donc, à certains endroits, pour des situations particulières, ça pourrait aller jusque là. Mais dans un premier temps, ce n'est pas une priorité ou un enjeu majeur qu'on en fait ici. On a soulevé que, oui, le sel de voirie peut avoir un impact sur les milieux adjacents, mais dans le cas précisément de Vaudray-Joannès, on n'a pas vu d'impact. On ne soulève pas cet élément-là comme devant faire l'objet d'une intervention ou d'un moyen à préconiser, une action à faire à court terme.

3960

LE PRÉSIDENT :

Que ça soit pour les milieux aquatiques ou pour l'eau potable de l'esker.

3965 **Mme ÉDITH van de WALLE :**

C'est ça, oui.

LE PRÉSIDENT :

3970

Merci. Est-ce que ça va, monsieur Monfette?

M. PIERRE MONFETTE :

3975 Oui, ça va, merci. Deuxième question concernant toujours nos interventions d'entretien. Bon, on constate que certains segments de route ne sont pas concordants avec nos cadastres. Donc, on devra éventuellement les faire concorder. Donc, est-ce que ces interventions-là vont nous être autorisées ou est-ce que ça va faire l'objet de négociation?

3980

C'est que actuellement, il y a des segments de route qui sont construits mais dont le cadastre n'est pas tout à fait concordant. La route aurait dû être à quelques mètres plus à gauche ou à droite. Et là, on en a quelques segments comme ça. Et souvent dans des travaux d'entretien, bien, on doit corriger des courbes, on doit faire du drainage, etc. Donc, à quelles limitations devons-nous travailler?

3985

Mme ÉDITH van de WALLE :

3990 Bien, je pense que s'il y a des non-concordances dans une première étape, ce qu'on a comme information, on pourra s'ajuster. Je pense qu'il n'y a pas... on veut s'ajuster. L'information, si on ne l'a pas à jour, on pourra s'ajuster.

LE PRÉSIDENT :

3995 Quelle largeur proposez-vous de soustraire à la réserve?

Mme ÉDITH van de WALLE :

4000 C'est à discuter. Je pense qu'on n'a pas de réponse précise sur la largeur de l'emprise.

LE PRÉSIDENT :

4005 Est-ce que c'est simplement l'emprise telle qu'elle est cadastrée comme monsieur l'a dit? Ou est-ce que c'est, je ne sais pas, par exemple, un couloir de 30 mètres qui ferait que, bon, il n'y aurait pas ce problème-là.

M. VINCENT GERARDIN :

4010 Normalement, entre autres, dans d'autres situations, avec une route provinciale, par exemple, on a discuté avec le ministère des Transports et on leur a dit: «Quelle est l'emprise nécessaire pour que vous ayez une bonne gestion?» Ils nous ont dit: «C'est tant de mètres.» On a soustrait tant de mètres. On fait la même chose avec Hydro-Québec. S'il y a une ligne qui passe, on demande: «Quelle est l'emprise que vous jugez bonne pour faire un bon travail?» Donc, on posera la même question certainement à la Municipalité de Rouyn en disant: «Quelle est l'emprise qui vous est nécessaire pour faire un bon travail?»

M. PIERRE MONFETTE :

4015 Donc, ce n'est pas final ce qui est là.

M. VINCENT GERARDIN :

4020 Non, absolument pas. C'est un dessin simplement pour illustrer ce qu'on veut faire.

LE PRÉSIDENT :

4025 Est-ce que ça répond à vos questions?

M. PIERRE MONFETTE :

4030 Ces deux-là, oui.

LE PRÉSIDENT :

4035 Mais vous reviendrez. On va être là demain à 1 h 30.

M. PIERRE MONFETTE :

Merci.

4040 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Monfette.
Madame Isabelle Lessard. Bonsoir, madame Lessard!

4045 **Mme ISABELLE LESSARD :**

Bonsoir! Vous avez parlé – et je pense que c'était pertinent, c'est un chiffre qui frappe – qu'il y a 450 kilomètres de sentiers et que, en raison du morcellement des habitats, qu'on voulait limiter ces sentiers-là.

4050 Je me demandais s'il y avait un objectif quantifié? Parce que, bon, ce n'est pas la première aire protégée que vous avez regardée. Ou si c'était seulement une recommandation qui serait portée au comité de conservation? C'était quoi l'intention? Est-ce que c'était de fermer des sentiers ou de sensibiliser les gens à utiliser toujours les mêmes? Et si vous aviez pensé, en tout
4055 cas de ce que je connais, la plupart c'est des chemins forestiers et, au Québec présentement, on n'a pas le droit de fermer des chemins forestiers. C'est comme une espèce de droit ancestral à l'accès au territoire si les forestières, quelles qu'elles soient, ouvrent des chemins. Ça vaut aussi pour la CIP qui était dans le secteur avant, exemple Norbord, qui a fait des coupes plus récentes.

4060 Est-ce que ça pourrait être un précédent intéressant peut-être à même exporter en dehors des réserves de biodiversité? Parce que parfois, ça deviendrait même pertinent de pouvoir fermer des chemins forestiers.

4065 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Brassard.

M. FRANÇOIS BRASSARD :

4070

Monsieur le président, en fait, on parle même d'une densité de 2.6 kilomètres de sentiers par kilomètre carré de chemin dans la réserve de Vaudray-Joannès. Alors, c'est une des préoccupations majeures qu'on a. Et la gestion qu'on souhaiterait en faire, qu'on propose, c'est vraiment d'utiliser le cadre écologique de référence qui nous indique les milieux les plus fragiles de la réserve, pour lesquels la densité de sentiers devrait être diminuée à cause de la fragilité même de l'écosystème. Alors, ce sera sûrement des lieux prioritaires pour travailler à une rationalisation des sentiers.

4075

Et, évidemment, l'objectif est de diminuer la densité de sentiers, et c'est un travail que nous souhaitons qui fasse partie du plan d'action, c'est-à-dire du mandat du Conseil de conservation et de mise en valeur et de son plan d'action pour que ce soit une action concertée avec les utilisateurs, parce que c'est les premiers concernés, et on est très conscients que c'est des changements d'habitude qui peuvent être parfois difficiles, et on veut que ce soit une démarche progressive vers une meilleure protection du milieu.

4080

4085

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Brassard, on a vu tantôt une carte qui nous montrait que les camps de chasse étaient répartis vraiment partout sur le territoire.

4090

M. FRANÇOIS BRASSARD :

Oui.

4095

LE PRÉSIDENT :

Bon, j'imagine qu'il y a des accès à tous ces camps-là. Comment allez-vous procéder à cette rationalisation-là?

4100

D'abord, est-ce que vous avez un objectif, je ne sais pas, moi, réduire de moitié? Quelle est l'importance de la réduction envisagée?

M. FRANÇOIS BRASSARD :

4105

Je pense que c'est quand même une analyse fine du territoire qu'il faut faire. Je vous le dis en fonction des écosystèmes qui sont fragiles. L'idée n'est pas d'interdire l'accès à des sections du territoire, mais bien de modifier les pratiques d'accès pour qu'elles aient un impact moins grand sur le milieu.

4110

Alors, il y a toujours des solutions, des alternatives qu'il faut envisager sur des sites qui peuvent mieux tolérer un sentier que d'autres. Alors, c'est vraiment une analyse fine qu'on proposerait au Conseil de conservation et de mise en valeur, et certainement que le ministère de

l'Environnement pourra jouer un rôle sur le plan de l'évaluation écologique du territoire et de ses capacités à supporter les sentiers.

4115

LE PRÉSIDENT :

Parce que c'est une tâche assez colossale évaluer 450 kilomètres de sentiers. À partir du moment où les gens vont venir vous présenter différentes raisons pour... parce que vous allez devoir composer pas seulement avec la qualité du sol, mais avec les accès puis l'utilisation du territoire.

4120

M. FRANÇOIS BRASSARD :

Disons qu'on a déjà même dans le document qu'on vous a déposé, le Code de gestion et de mise en valeur, déjà les amorces de la connaissance avec une caractérisation des milieux fragiles. On a déjà une numérisation des sentiers existants. Donc, je pense que les éléments de base d'une bonne analyse sont là. Reste à voir comment cette étude-là peut se faire en concertation, parce qu'on ne veut pas nécessairement imposer une vision. On veut que cette vision-là, les utilisateurs de la réserve se l'approprient. Alors, ce n'est pas quelque chose d'insurmontable.

4125

4130

LE PRÉSIDENT :

Donc, il faudrait peut-être impliquer plus large que le Conseil, mais bien une façon de rejoindre l'ensemble des utilisateurs.

4135

M. FRANÇOIS BRASSARD :

Oui, bonne suggestion.

4140

LE PRÉSIDENT :

Avez-vous des propositions à cet égard-là?

4145

M. FRANÇOIS BRASSARD :

Oui. En fait, le Conseil est là pour nous conseiller. C'est sûr que si les membres sont insuffisants, il y a des personnes-ressources qu'on peut aller chercher, des utilisateurs supplémentaires. Il faut être imaginatif pour vraiment rencontrer l'objectif.

4150

LE PRÉSIDENT :

Mais ça reste à faire. On comprend que c'est...

4155

M. FRANÇOIS BRASSARD :

Oui. C'est une proposition qu'on dépose.

4160 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Madame Lessard?

Mme ISABELLE LESSARD :

4165

Bien, finalement, c'est la sensibilisation, mais on n'a pas dit si on prévoyait fermer carrément des chemins. Il va falloir en arriver là j'imagine à un moment donné, parce que changer l'utilisation, ça revient un petit peu à dire de fermer.

4170 **LE PRÉSIDENT :**

C'est votre question par rapport au fait qu'on ne ferme pas des chemins forestiers.

Mme ISABELLE LESSARD :

4175

Oui.

LE PRÉSIDENT :

4180

Alors, je vais laisser monsieur Brassard répondre.

M. FRANÇOIS BRASSARD :

4185

Oui, en effet, dans certains cas de milieux fragiles, on pourra en arriver à la fermeture de sentiers. Ou si c'est des sentiers qui sont essentiels et qu'il n'y a pas d'autres alternatives, on peut penser à un aménagement particulier. Je pense à certains ponceaux, à certaines méthodes d'aménager des sentiers en milieux fragile qui sont souvent utilisés dans les parcs nationaux, par exemple, qui peuvent être envisagés, mais ça demande plus de sous, monsieur le président.

4190 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Ça va, madame Lessard?

4195

Alors, ici se termine la première séance de cette première partie d'audience publique. Je pense qu'on a tous besoin d'aller se reposer et je vous invite à la suite, demain après-midi à 13 h 30 ici même. Merci beaucoup à tous, merci de votre endurance et à demain.

4200 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment
d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes
sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

4205 ET J'AI SIGNÉ:

LISE MAISONNEUVE, s.o.